

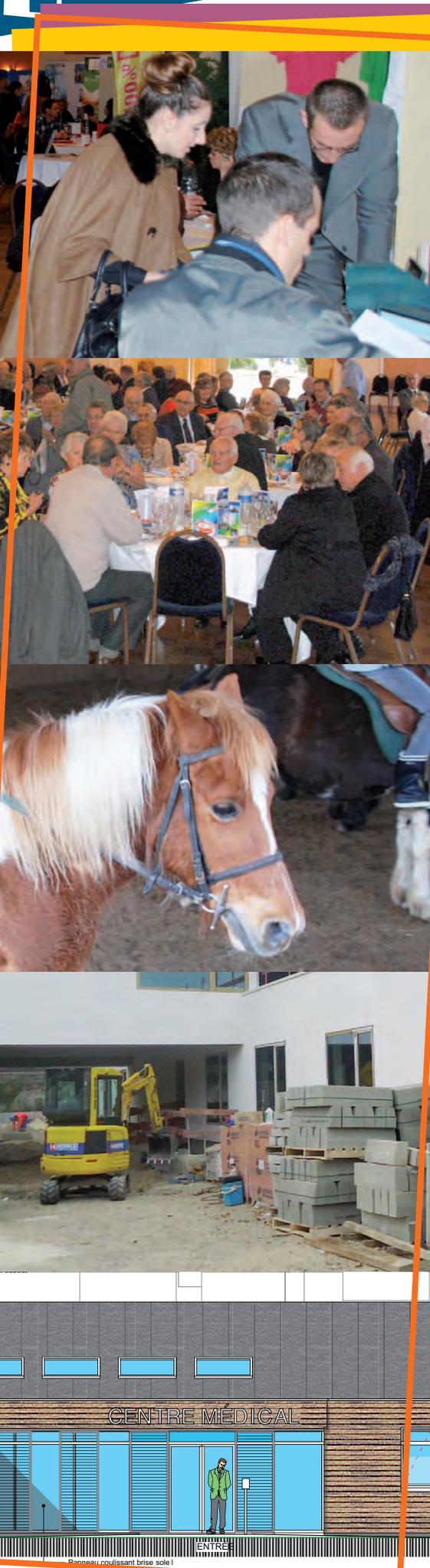
Ensemble à Coignières



> TRAVAUX UNE VILLE EN MOUVEMENT

P
18

Découvrez les chantiers majeurs d'aujourd'hui
qui préparent la Ville de demain



4

En Ville

- > 10^{ème} Journée de Recrutement : Rendez-vous phare de l'emploi
- > Sites web municipaux : Du nouveau !
- > Des aînés aux petits soins
- > Thermographie aérienne : Des résultats très prisés
- > Dans les coulisses de la RPA
- > « De Cottonarias à Coignières » Tome 2 : Mettez-vous à la page
- > Rendez-vous majeurs : A vos agendas

15

Du côté des jeunes

- > Education : Grandir et s'épanouir à l'intérieur et à l'extérieur de l'école

18

Travaux

- > Découvrez les chantiers qui métamorphosent la Ville

29

Finances

- > Le Service Financier de la Ville à la loupe

31

Vu à Coignières

- > Les derniers événements en images

34

Télex

- > Les infos en bref
- > Bienvenue aux nouveaux commerçants
- > Les décisions municipales majeures
- > Le Carnet des Coigniériens

38

Hommage

- > René Béguin nous a quittés

Directeur de la Publication : Henri Pailleux

Directrice-adjointe : Josyane Gorgibus

Rédaction et photos : Service Communication

Maquette et impression : NPC

Dépôt Légal : Novembre 2012

www.coignieres.fr



Madame, Monsieur,

A la tribune libre du dernier bulletin municipal et étant donné sa teneur, j'ai estimé que j'avais le droit à une réponse. Cette fois, la tribune libre de « Coignières Pour Tous » porte le titre de « Droit de suite ». On n'y trouve que des allégations **le plus souvent fausses et dénuées de tout fondement**, laissant entendre que si j'ai répondu, c'est que je me sentais en position de faiblesse. Étant donné l'argument, je pourrais le leur retourner, **mais je n'en ferai rien**, car à votre place, je serais fatigué de lire les attaques dont je fais l'objet et nos échanges épistolaires.

Au-delà des mots et des belles phrases, **ce qui compte ce sont les actions** que je mène avec mon équipe **et les résultats** que vous observez au quotidien. Ce bulletin vous en rend compte.

La gestion des affaires communales n'est pas un long fleuve tranquille, car il ne se passe pas un mois sans que nous devions faire face à un défi.

- **Il y a l'intercommunalité**, rendue obligatoire par la loi de 2010 sur l'organisation territoriale. Affaire difficile et délicate, parfaitement exposée en dernière page par Josyane Gorgibus.
- Autre dossier d'actualité : le **Projet Particulier des Risques Technologiques (PPRT)**. La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) vient de nous transmettre son projet de PPRT sur le traitement des risques liés aux dépôts d'hydrocarbures de la zone des Marais. C'est très technique et il serait fastidieux d'en développer ici le contenu. La conclusion, c'est qu'après enquête publique, il sera probablement préconisé d'exproprier et de délaisser des entreprises proches du dépôt pétrolier. Les exploitants seront indemnisés et la facture est estimée à 6,5 millions d'euros à la charge de l'exploitant, de l'Etat, **mais également de la commune**. Une lourde facture qui ne manquera pas de peser sur notre budget, sans compter le risque de voir les sociétés visées se délocaliser.
- Et puis, il y a le **prolongement de l'Autoroute A12**. Selon mes informations, dans le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), la Région aurait supprimé du schéma le prolongement de l'A12, allant ainsi à l'encontre des conclusions du débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Je viens d'écrire au Président de la République et au Président de la Région, pour leur dire que si tel était le cas, **ce serait un crime et une injure au bon sens**.
- Enfin, et vous le savez tous (actualité oblige), outre les impôts et les autres prélèvements dits obligatoires auxquels nous allons devoir faire face, les communes, dont Coignières, vont être durement touchées par le Budget 2013 (et probablement les suivants), que s'appête à voter le Parlement : gel ou diminution des subventions de l'Etat et augmentation des prélèvements sur notre budget, comme la Dotation de Solidarité Urbaine par exemple. Ce n'est pas une nouveauté, mais il s'avère, que de plus en plus, les communes deviennent une variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Comme vous pouvez le constater, **la situation n'est pas rose** (jeu de mots), et c'est la raison pour laquelle nous avons lancé de très nombreux chantiers pour équiper Coignières ; en effet, je crains fort qu'après sera venu le temps des vaches maigres, faute de pouvoir lancer d'autres investissements. Aujourd'hui, nous le pouvons encore, mais demain, il n'en sera plus de même. Espérons que **le fantastique développement économique que nous avons voulu** nous préservera, afin que nous puissions vous conserver les services financièrement accessibles que nous vous offrons aujourd'hui.

Une commune qui ne connaît pas son passé est une cité sans âme qui n'a pas d'avenir. Aujourd'hui je peux affirmer que nous ne courons pas ce risque, avec le second ouvrage de Monique Duriez, « De Cotonarias à Coignières / 1946-2012 », qui doit paraître en décembre (voir page 12).

**Avec mes sentiments très cordiaux,
Le Maire
Henri Pailleux**

« Venez avec votre CV, repartez avec un métier » : Voilà le slogan qui pourrait résumer l'ambition de la 10^{ème} Journée de Recrutement, qui sera organisée jeudi 15 novembre dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry. Initié par la Municipalité à destination des demandeurs d'emploi, ce rendez-vous est organisé en étroite collaboration avec les recruteurs locaux et les partenaires institutionnels, dont Pôle Emploi. Cette rencontre entre l'offre et la demande, qui génère chaque année la signature de plus de 80 contrats d'embauche, est aussi attendue que fructueuse. Les Coigniériens seront accueillis, pour être orientés et conseillés, de 9h30 à 17h.



Journée de Recrutement Le carrefour des opportunités

40 recruteurs vous reçoivent en direct

Entièrement dédiée à l'emploi, la Journée de Recrutement s'adresse aux candidats à la recherche d'un poste, en quête de reconversion professionnelle, tout juste diplômés ou souhaitant créer ou reprendre une entreprise.

Les postulants auront l'opportunité de rencontrer en direct quelque 40 employeurs potentiels, optimisant ainsi le processus de recrutement, dans les secteurs d'activités aussi variés que le commerce, les services aux entreprises et particuliers, la restauration,

l'automobile, l'informatique, la sécurité, les transports...

Des conseils et une orientation personnalisés

Les candidats seront accueillis par le personnel du service Economie et Emploi de la Ville, mais également le maire-adjoint en charge de ce secteur d'activité, Jean-Pierre Sevestre.

Invités à se munir de leur CV, les visiteurs bénéficieront alors des conseils éclairés de professionnels et experts,



s professionnelles

destinés à valoriser leur profil et leurs compétences. Sur place, les entreprises se mobiliseront pour proposer des entretiens d'embauche. Enfin, une conférence de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre sera animée par des professionnels en direction des demandeurs d'emploi, désireux de créer ou reprendre une entreprise. La Journée de Recrutement, qui constitue l'un des dispositifs phares de la politique de l'emploi menée par la Ville, est ouverte à tous.

Contact :

Service municipal Economie et Emploi
01 30 13 17 66 - emploi@coignieres.fr

Cellule Emploi Un dispositif concret d'aide à l'emploi

La Ville et sa Cellule Emploi collaborent au quotidien avec Pôle Emploi pour favoriser l'accès à l'emploi des Coigniériens.

Parallèlement aux divers services et outils mis à disposition du public (ordinateurs avec accès Internet, imprimante, photocopieur, ligne téléphonique, affranchissement des candidatures...), la cellule Emploi coopère en toute confidentialité avec Pôle Emploi pour proposer un large panel de services, dont notamment l'accès aux fichiers emplois et formations.

La cellule Emploi, transférée momentanément au 16 rue des Louveries, est ouverte tous les jours de la semaine, à l'exception du vendredi :

lundi et mardi de 13h45 à 17h

mercredi de 14h à 19h30

jeudi de 9h à 11h30 et de 13h45 à 17h.

Tél : 01 30 13 17 66 - emploi@coignieres.fr
www.coignieres.fr / rubrique Emploi et Formation.



Site Internet

Nouveau look, nouvelle interactivité

Internauts, à vos claviers et tablettes ! Le site internet de la Ville www.coignieres.fr fait peau neuve, pour proposer de nouvelles fonctionnalités. Conforme aux normes d'accessibilité de Web pour les personnes handicapées et les seniors, il s'enrichit par ailleurs d'une newsletter, tout comme le site du Théâtre Alphonse Daudet. Abonnez-vous !

Mieux vous informer et faciliter vos démarches, voilà l'ambition du site de Coignières, tout récemment doté d'une nouvelle architecture, que nous vous invitons à découvrir.

Lancement de deux newsletters

Nouveauté appréciable, la Ville propose dorénavant sur son site www.coignieres.fr et celui de son Théâtre www.theatrealphonsedaudet.fr, une newsletter qui présente aux abonnés les manifestations, les rendez-vous et les événements majeurs qui font l'actualité coignérienne. Ces deux lettres viennent en complément des autres supports de communication que sont les flyers, dépliants et brochures d'information régulièrement diffusés sur la Ville, les bulletins municipaux et les sites web municipaux. Dématérialisés et faciles d'accès, ces outils s'inscrivent par ailleurs dans une dynamique de développement durable. Si vous souhaitez rejoindre la liste de diffusion de ces lettres d'information, il vous suffit d'inscrire votre adresse mail dans l'espace dédié « **S'abonner à la newsletter** » sur chacun des sites cités plus haut. Nous espérons que ces évolutions sauront répondre à vos attentes, et vous souhaitons une bonne lecture.

Alphonse Théâtre Daudet 2012/2013

Saison 12/13 - Le théâtre - Action culturelle - Pratique - Contact - Ville de Coignières

mardi 16 octobre 2012
Bienvenue au Théâtre Alphonse Daudet.

À ce jour, les spectacles - **Les Jumeaux vénitiens** - et - **Lily & Lily** - sont complets. Toutefois, vous pouvez nous contacter une semaine avant le spectacle, afin de vérifier toute éventuelle libération de places.
Le spectacle - **Mille et une nuits** - est bientôt complet. Si vous prenez un abonnement, pensez à y indiquer votre choix de remplacement.

À noter : Nouveaux horaires d'ouverture de la billetterie du théâtre : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Découvrez ou faites découvrir deux comédies jubilatoires !

avec le nouvel abonnement « **Découverte Théâtre** »
20€ les deux spectacles

13 novembre 2012 à 20h45 **Homme et galant Homme**
13 - 14 - 18 décembre 2012 à 20h45 **Le Joug de Monsieur Perrichon**

À L'AFFICHE

Les Jumeaux vénitiens
de Carlo Goldoni
par Ilvoa la Commedia
Mardi 23 octobre - 20h45

Pour l'anniversaire de ses 10 ans, « **Viva la Commedia** » veut fêter son ouverture par un jeu d'ortofie comique. Après le système de Tartuffe, le panache de Cyrano et le mystère de Don Juan, elle revient avec la grande comédie, avec Goldoni et ses « Jumeaux vénitiens ».

La mise en scène d'Anthony Magnier plonger dans cette explosion de joie, ce temps suspendu, pour y puiser son énergie, sa liberté et sa folie.

La pièce sera revisitée au rythme révisé, joyeux et burlesque de la période des années 20.

Il y aura des situations aussi folles que comiques, du charisme, des costumes d'époque, de la musique, sans éprouver une intrigue et l'absence de suspense au regard, c'est la comédie de l'effacement.



Thermographie aérienne

L'isolation des habitations, au cœur des préoccupations municipales et citoyennes

Affluence record, ce samedi 20 octobre, à la Maison de Voisinage.

Les propriétaires sont venus en nombre découvrir le diagnostic personnalisé de l'isolation thermique de leur maison.

Bleu, vert, rouge..., les experts du Laboratoire National de métrologie et d'Essais et les collaborateurs des services techniques de la Ville étaient présents pour les éclairer sur le rayonnement infrarouge de leur habitation et sur les préconisations en faveur d'une amélioration de leurs performances énergétiques.

Dans le cadre d'une dynamique d'économie et d'efficacité énergétiques en faveur d'une qualité de vie améliorée, la Ville a initié une thermographie aérienne, de concert avec le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE).

L'enjeu : dresser une cartographie ciblée des déperditions thermiques des toitures de l'ensemble des zones habitées, afin de sensibiliser leurs propriétaires aux démarches et travaux qui peuvent être mis en place pour optimiser leur isolation et réduire leur facture de chauffage.

Un diagnostic personnalisé et des préconisations ciblées

Une journée dédiée à la restitution des résultats a été organisée à la Maison de Voisinage, le 20 octobre de 9h30 à 18h. Assortie d'une présentation générale sur la thermographie, organisée en deux sessions, cette réunion publique était encadrée par deux thermiciens du LNE et cinq collaborateurs des Services Techniques de la Ville.



Là, tour à tour, les Coigniériens ont bénéficié d'un diagnostic personnalisé de leur habitation, assorti de conseils techniques ciblés pour réduire les éventuelles fuites thermiques de leur toiture et réaliser des économies d'énergie.

Les particuliers ont également été informés des aides financières mises à leur disposition en faveur de la rénovation énergétique des habitations.

Une cellule d'accueil et d'information en Mairie

Au-delà de cette rencontre, une action de sensibilisation et d'accompagnement de la Ville se poursuivra en direction des Coigniériens qui n'auraient pu assister à cette réunion publique.

C'est ainsi que les Services Techniques de la Ville instaureront une cellule d'accueil et d'information dédiée à la thermographie aérienne de la Ville.

Les propriétaires pourront ainsi bénéficier d'une analyse personnalisée(*), assortie de conseils de rationalisation énergétique adaptés à la configuration de leur habitation et à leur mode de vie.

Cette permanence, assurée par un agent communal formé à la thermographie infrarouge, fonctionnera exclusivement sur rendez-vous.

Renseignements complémentaires et prise de rendez-vous :

Mairie de Coignières - Services Techniques
16 rue des Louveries -
01 30 13 17 70 - Email : dt.accueil@coignieres.fr

() Un avis d'imposition de la taxe foncière est requis pour toute demande de restitution thermique d'une habitation, afin de veiller au respect d'informations à caractère privé.*

A savoir : la Ville rappelle qu'elle ne collabore avec aucune entreprise et n'accorde aucune accréditation pour toute prospection commerciale relative à des travaux d'amélioration énergétique des habitations. Les résidents sont donc invités à faire preuve de vigilance face à tout éventuel démarchage commercial dont ils pourraient faire abusivement l'objet.

Aide aux travaux pour un habitat économe et écologique : Des organismes vous conseillent

Des organismes indépendants vous informent, vous guident et vous conseillent gratuitement sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Ils peuvent en outre vous renseigner sur les aides disponibles et établir avec vous un plan de financement de votre investissement.

ALEC SQY

Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines

6 rue Haroun Tazieff - 78114 Magny-Les-Hameaux

Ouverte du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél : 01 30 47 98 90

Alec@energie-sqy.com

www.energie-sqy.com





ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
N° Azur : 0810 060 050
www.ademe.fr

ADIL 78

Agence Départementale d'Information sur le Logement - Yvelines

Aide et conseils d'ordre juridique, financier et fiscal, en relation avec le logement, avec une orientation vers les organismes appropriés
4 rue Saint-Nicolas - 78000 Versailles
Tél : 08 20 16 78 78
www.adil78.org

PACT 78

Organisme associatif pour l'amélioration de l'habitat dans les Yvelines

3 porte de Buc - 78000 Versailles
Tél : 01 39 07 78 51
Contact@pact78.org

Efforts d'investissements pour une maîtrise renforcée de l'énergie : Des aides financières accompagnent vos projets

Amélioration de l'isolation thermique, de la performance globale de l'habitat, des installations de chauffage ou encore recours à une énergie renouvelable (système de production électrique photovoltaïque, éolien, hydraulique...) : de nombreuses aides financières sont allouées aux particuliers désireux de conduire une rénovation en faveur d'une isolation performante.

Parmi ces soutiens financiers figure notamment le **crédit d'impôt « développement durable »** ; cette disposition fiscale permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées sur certains travaux d'amélioration énergétique portant sur la résidence principale.

Certains travaux entrepris dans les logements de plus de deux ans donnent également droit à une **TVA à taux réduit**. Cette taxe, qui porte sur l'achat de matériel et les frais de main d'œuvre, fixe son taux à 7 %.

Autre coup de pouce appréciable : **l'éco-prêt à taux zéro**, qui permet le financement de travaux énergétiques sans avance de trésorerie et sans paiement d'intérêts.

Enfin, le Conseil général des Yvelines, en partenariat avec l'État, propose une prime **« Eco Habiter Mieux »**, favorisant l'usage des éco-matériaux, filière innovante dans le département.

Cette aide est allouée à tout propriétaire occupant un logement de plus de 15 ans, réalisant des travaux garantissant une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25 % et répondant à certains critères de conditions de ressources.

*Renseignements : Conseil général des Yvelines - Chef de projet Habiter Mieux - 01 39 07 71 24 / 06 67 22 77 46
habitermieux@yvelines.fr - www.yvelines.fr/habitermieux*





Seniors

Les avantages du bel âge

*Cinquantenaires, retraités ou seniors :
A Coignières, le bel âge ne présente que des avantages.
Petit rappel des nombreuses attentions et actions déclinées à leur égard,
tout au long de l'année.*

Rencontres et échanges conviviaux

Le banquet festif est le premier rendez-vous de la rentrée qui jalonne le planning des aînés. Organisé dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry autour d'un déjeuner gastronomique, il est animé par un orchestre professionnel, et doté de dîners en ville et soirée parisienne à remporter.

Le Maire Henri Pailleux et l'élue en charge des affaires sociales, Dominique Cathelin, ont ainsi accueilli avec un plaisir manifeste plus de 200 convives, ce samedi 13 octobre.

Dans le même esprit, les fêtes de fin d'année constituent une période propice à une rencontre réjouissante et divertissante, à travers un déjeuner-spectacle parisien, agrémenté d'un bon d'achat de Noël à valoir auprès des enseignes partenaires de l'opération. C'est ainsi que les seniors seront conviés à un spectacle humoristique au Caveau de la République, le 6 décembre, après un copieux déjeuner dans une brasserie alsacienne.



Rendez-vous dans la pampa

Autre cible privilégiée : Les cinquantenaires. A Coignières, ces derniers ont manifestement une âme de globe-trotters. Année après année, ils partent sillonner le monde, à travers les contrées de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique du Nord ou encore de l'Asie, à la faveur d'un circuit touristique que la Ville leur propose à un tarif négocié. Destinées à favoriser les échanges et les rencontres, à instaurer des relations amicales et conviviales entre les résidents, ces excursions internationales connaissent un succès qui ne faiblit pas : les réservations sont immanquablement prises d'assaut, dès l'ouverture des inscriptions. En avril 2013, le dépaysement sera une fois encore le maître-mot de ce nouveau voyage de douze jours, qui conduira les Coigniériens en Argentine et au Chili, à la découverte de leurs mythiques et somptueux parcs naturels, glaciers, lacs et steppes. C'est un printemps tout simplement magique et envoûtant qui attend les voyageurs.



Escapade touristique et gourmande... en Hollande !

Enfin, l'arrivée des beaux jours s'accompagnera du traditionnel séjour touristique de trois jours au cœur d'une région ou d'une ville.

Au mois d'avril, les heureux participants auront le plaisir de poser leurs bagages à Amsterdam, pour découvrir la richesse de son patrimoine culturel.

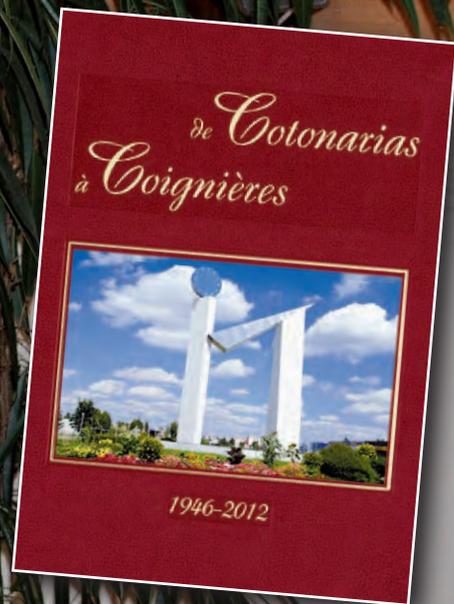
Parallèlement, des après-midis dansants mensuels viennent compléter les loisirs des retraités, qui bénéficient en outre d'une offre associative aussi quantitative que qualitative.

Indéniablement, il fait bon vivre à Coignières et ce, du premier au troisième âge...

L'histoire de Coignières est source d'inspiration. Après un premier ouvrage « De Cotonarias à Coignières » (*), qui retraçait l'histoire de la Ville de 768 à 1945, Monique Duriez présente un second tome qui met en lumière l'évolution de Coignières, de 1946 à 2012. Préfacé par le Maire Henri Pailleux, ce livre est proposé à la vente, à l'accueil de la Mairie.

Patrimoine

« De Cotonarias à Coignières / 1946-2012 »



Un nouvel ouvrage à découvrir

Ouvert à la souscription, « **De Cotonarias à Coignières / 1946-2012** » est le tout nouvel ouvrage de référence consacré à l'histoire de Coignières.

Après « L'Eglise et ses vitraux » de Christiane Vian (1999)(*) et « Retour au Pays » de Jean Chaussade-Redon (2006)(*), Monique Duriez poursuit et achève son travail de recherche et de documentation sur l'évolution de la commune jusqu'à nos jours.

Une chronologie illustrée des temps forts de Coignières

320 pages, illustrées de 220 photos, cartes et documents, relatent les temps forts du village, au lendemain de la dernière guerre et jusqu'à son urbanisation. Monique Duriez s'attache notamment à présenter l'intervention successive des municipalités dans le processus de transformation de la commune, avec la modification de la RN10 en doubles voies, la construction des zones pavillonnaires et d'habitation en corrélation avec la hausse démographique, la création des établissements et équipements publics, sans oublier l'essor et la prospérité économiques de la cité.

Enfant du pays, ancienne directrice de l'école maternelle Gabriel Bouvet de 1975 à 1988, mais également fille du Maire de Coignières Henri Duriez (1965-1971), l'auteur voue une passion sans borne à l'histoire de sa ville et, plus généralement, à l'écriture.

Au terme de recherches pointues, l'ouvrage repose sur des faits soigneusement vérifiés et sur une collecte d'informations qui s'étend sur sept années, au rythme de plusieurs heures quotidiennes.

« **Le plaisir de la découverte, voire de la surprise, est le fil**

conducteur de mes recherches », explique Monique Duriez. « Parmi la multitude de documents consultés dans les archives de la Mairie, figurent notamment les registres de catholicité, dont le plus ancien date du 17^{ème} siècle, mais également les registres d'état-civil, les comptes-rendus de délibérations et les listes nominatives de recensement de population.

Au fil de mes recherches, se tissent alors des liens entre les événements, qu'ils soient historiques, sociaux ou économiques ; tel un puzzle, cette reconstitution nourrit ma réflexion et éclaire ma vision sur l'identité de Coignières et son évolution ».

Un ouvrage proposé au public au mois de décembre

Ce bel ouvrage au format 21 x 28 cm, édité en quadrichromie aux Editions Maury, sera disponible à l'accueil de la Mairie dès le mois de décembre, au tarif de 35 € (exemplaire numéroté) et de 30 € (exemplaire non numéroté).

Jusqu'au 30 novembre, ce livre est proposé en souscription au tarif préférentiel de 30 € (exemplaire numéroté) et 25 € (exemplaire non numéroté).

Les tomes I et II, réunis dans un élégant étui offert, sont également proposés au public (65 € l'édition numérotée et 60 € l'édition classique).

A découvrir et/ou à offrir à l'approche des fêtes de fin d'année.

(* Ces ouvrages sont disponibles et proposés à la vente à l'accueil de la Mairie – Renseignements au 01 30 13 17 70 accueil@coignieres.fr

Spectacles, concerts, manifestations, expositions...
Voici le meilleur des événements à ne pas manquer !

Loisirs & sorties

Vos prochains rendez-vous...



Sam. 10/11 - 10h-12h / 14h-17h

Pénétrez au cœur de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs » à l'occasion d'une journée « Portes Ouvertes ». Studio-témoin, salle de restaurant, cuisine, bureaux administratifs... : La résidence n'aura plus aucun secret pour le public et les locataires potentiels.

Dim. 11/11 - 11h

Assistez au 94^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, en présence du Maire et des membres de la Sections des Anciens Combattants, devant le Monument aux Morts.



Sam. 17/11 - 11h30

Recevez, sur invitation personnelle, votre distinction à l'occasion de la Cérémonie de Récompenses, organisée par la Municipalité à la Maison de Voisinage, en direction des récipiendaires du Travail, des lauréats du Concours des Maisons Fleuries et des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire, titulaires d'une mention « bien » et « très bien ».



Dim. 18/11 - 17h

Savourez le concert dédié à la musique française des 17^{ème} et 18^{ème} siècles par l'Ensemble Quodlibet « En François, s'il vous plaît », à l'Eglise Saint-Germain. Organisé par « Les Amis de l'Orgue de Coignières », ce rendez-vous musical est ouvert à tous, avec participation libre.

<http://orgue.coignieres.free.fr>



Mar. 20/11 - 20h45

Applaudissez le Concert « Mille & Une Nuits » de l'Orchestre National d'Ile-de-France, qui mettra en exergue, sous la direction de Yoel Levi, les œuvres de Serge Rachmaninov et de Nikolaï Rimski-Korsakov. Sur la scène du Théâtre Alphonse Daudet, bien évidemment.
www.theatrealphonsedaudet.fr - 01 30 62 36 00
 Entrée : 19,50 € (tarif normal), 16 € (tarif réduit), 8 € (-18 ans)



Dim. 25/11 - De 10h à 18h

Découvrez les multiples étals de la kermesse de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs » qui vous proposera de nombreux articles de décoration confectionnés à la main, mais également des produits artisanaux de qualité.



Dim. 25/11 - A partir de 12h

Dégustez une délicieuse choucroute à l'occasion de la Kermesse de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs », dans une ambiance festive et conviviale.
 Réservation au 01 34 61 45 75, au tarif de 22 €/personne.



Jeu. 29/11 - De 15h à 18h30

Virevoltez et évoluez sur la piste de danse des Salons Antoine de Saint-Exupéry, au gré d'une valse, d'un tango, d'un rock endiablé ou d'un slow langoureux, à l'occasion du prochain après-midi dansant animé par un orchestre professionnel
 Entrée : 14 €, incluant une boisson chaude ou fraîche.

Jeu. 13, Ven. 14, Mar. 18/12 - 20h45

Réservez vos places pour assister à la dernière création de la Compagnie de l'Elixir, « Le Voyage de Monsieur Perrichon », d'Eugène Labiche et Francis Poulenc. Une comédie jubilatoire qui ravira petits et grands, au Théâtre Alphonse Daudet.
www.theatrealphonsedaudet.fr - 01 30 62 36 00
 Entrée : 19,50 € (tarif normal), 16 € (tarif réduit), 8 € (-18 ans)





Dans le cadre des animations sportives initiées par la Ville en direction des écoliers, 80 enfants des écoles G. Bouvet et M. Pagnol ont participé, en juin dernier, à une rencontre tennistique inter-classes en partenariat avec le Tennis Club de Coignières et leurs enseignants.

Education

Pour un environnement éducatif optimal

Permettre à chaque enfant de commencer sa vie dans les meilleures conditions et accompagner sa réussite scolaire constitue un des engagements prioritaires de la Ville, aux côtés des enseignants et des membres de la communauté éducative.

Avec 515 élèves et 467 collégiens répartis sur les trois établissements, la Municipalité renouvelle, année après année, un large panel d'actions et de services ciblés en direction de la jeunesse, qui permet également aux parents de concilier vies professionnelle et familiale dans la sérénité.

Une continuité pédagogique, source d'épanouissement

S'épanouir à l'intérieur comme à l'extérieur des salles de classe est une ambition que la Ville poursuit à travers un ensemble de services destinés à accompagner les élèves, assortis d'actions en faveur des collégiens, des bacheliers et des étudiants.

Parmi cette offre, outre les traditionnels services périscolaires, la Ville organise et/ou finance des **projets pédagogiques** sur le temps scolaire.

L'instauration d'un **cycle de natation**, l'initiation à **l'équitation**, l'organisation d'un **séjour de deux semaines en classe de neige** et la mise en place d'une **programmation culturelle** en partenariat avec le Théâtre Alphonse Daudet s'inscrivent dans cette volonté. Le





financement d'une **classe orchestre**, ouverte depuis un an aux collégiens, vient renforcer les outils déclinés en faveur des élèves.

Une large palette de services en direction de la jeunesse

Cette politique en faveur de l'éducation témoigne de la volonté de l'équipe municipale de satisfaire les attentes des parents et de répondre aux besoins et aux aspirations des enfants, en encourageant parallèlement leur émancipation et leur citoyenneté.

Au nombre des services particulièrement appréciés des familles, **l'École des Sports** connaît, saison après saison, un succès croissant. Passerelle idéale pour éveiller et susciter l'intérêt des enfants à la pratique sportive, elle comptabilise cette saison quelque 78 petits adeptes de 3 à 11 ans.

Tout au long de l'année, les sportifs en herbe s'initient à une kyrielle de disciplines sportives après la classe, par cycles et par classes d'âges, sous l'œil attentif d'éducateurs sportifs diplômés.

Cette découverte multisports permet ensuite aux enfants de s'orienter vers la ou les discipline(s) en adéquation avec leurs aspirations et aptitudes, pour intégrer à terme l'un des clubs de la Ville.

Des structures d'accueil ciblées

Une large place est également dévolue aux loisirs : outre les **séjours estivaux** à la mer et à la montagne, ouverts aux 6-17 ans en partenariat avec le centre communal d'action sociale, la Municipalité propose une programmation sportive, ludique et culturelle pour les 11-13 ans et 14-17 ans chaque mercredi, samedi et tout au long des congés scolaires, à travers « **L'Accueil Jeunes** » au

Gymnase du Moulin à Vent. Le programme des activités est alors résolument éclectique avec des ateliers thématiques, des rencontres sportives, de grands jeux collectifs, des sorties ludiques et culturelles, assortis de mini-camps et séjours dans l'Hexagone.

Autre espace très prisé : **Le centre de loisirs « La Farandole »**. Ouvert chaque mercredi et pendant les congés, il accueille les petits Coigniériens de 3 à 11 ans pour des animations multiples et variées, dans un cadre extrêmement fonctionnel et esthétique, avec l'ultime phase de rénovation totale des lieux, dont l'ouverture au public est imminente.



Une sensibilisation culturelle et artistique

Côté nouveautés, les arts de la scène se sont récemment ouverts aux juniors et ados avec les « **Ateliers Théâtre** » initiés par le Théâtre Alphonse Daudet, dans la perspective de la création et de la présentation au public d'un grand spectacle, encadré par des artistes professionnels. Sur le plan culturel, les enfants bénéficient en outre d'une **programmation Jeune Public** qui leur est entièrement dédiée, destinée à éveiller leur curiosité artistique dès l'âge de deux ans, et qui s'accompagne d'une tarification délibérément accessible à toutes les familles.

Un soutien et un accompagnement

De même, parallèlement à la fourniture des affaires scolaires et à la remise de deux dictionnaires de français/anglais et d'une calculatrice scientifique à tous les jeunes collégiens, la Ville encourage et récompense le mérite de ses élèves.

Aux **bourses scolaires** proposées sur critères de ressources aux collégiens, lycéens et étudiants, la Ville alloue des **prix et récompenses** aux jeunes diplômés titulaires d'une mention « bien » et « très bien » au brevet des collèges et baccalauréat. La cérémonie annuelle des récompenses est alors l'occasion pour la Municipalité de leur offrir des chèques d'un montant respectif de 50 € et 100 € pour les collégiens, et de 150 € et 200 € pour les lycéens, accompagnés d'une clé USB.

Enfin, et pour clore le chapitre des soutiens financiers accordés aux familles, la Ville soutient également la mobilité et l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, à travers le dispositif « **Objectif Permis** », qui finance leur permis de conduire à hauteur de 700 € et 800 € en contrepartie d'une action citoyenne.



Bourses d'étude

Inscriptions jusqu'au 30 novembre

La Ville de Coignières est au nombre des rares communes qui allouent des bourses d'étude scolaires en faveur de ses collégiens, lycéens et étudiants de l'enseignement supérieur.

Chaque année, ce sont plus de 50 jeunes Coignériens qui bénéficient d'une bourse d'étude octroyée par la Municipalité sur critères de revenus. Son montant s'échelonne de 159 € à 200 €.

Le retrait des dossiers d'inscription, pour l'année en cours, s'effectue auprès du service des affaires scolaires de la Mairie, jusqu'au 30 novembre.

Service des Affaires Scolaires
01 30 13 17 76 – scolaire@coignieres.fr



Tout beau, tout neuf !

La période estivale est toujours propice à une remise en beauté des écoles, assortie de travaux de réfection, menés par les services techniques municipaux.

C'est ainsi qu'à leur retour de vacances, les enfants de l'école élémentaire Marcel Pagnol ont apprécié la rénovation totale de leur cour de récréation, intégrant un nouveau mobilier, tandis que les bambins de l'école maternelle Gabriel Bouvet disposent dorénavant d'un bac à sable flambant neuf, particulièrement sollicité pendant la récré.

Y'ij

Ecoute, information et documentation

« **Yvelines Information Jeunesse** » (YIJ), créé par le **Conseil Général des Yvelines**, est un réseau départemental de proximité qui propose, à travers ses **33 antennes yvelinoises**, des services adaptés, gratuits et sans rendez-vous à destination des jeunes.

Les professionnels du réseau départemental YIJ informent et accompagnent les jeunes dans les nombreux domaines en relation avec leur vie quotidienne, leurs attentes et leurs projets, en matière d'études, métiers, emploi, formation continue, logement, loisirs et vacances.

Une permanence santé gratuite est, par ailleurs, assurée tous les 1^{ers} jeudis du mois sans rendez-vous, ainsi qu'une permanence juridique, chaque mardi sur rendez-vous.

Yvelines Information Jeunesse
2 place Charost à Versailles
01 39 50 22 52 – www.yij78.org



Des réalisations d'envergure qui dessinent la Ville de demain

C'était l'une des promesses phares de l'équipe municipale : la revitalisation de nombreux espaces et équipements publics.

Jamais la Ville n'aura vu autant de chantiers s'ouvrir en son cœur. Hôtel de Ville, Centre de Loisirs, Halle multisports, Crèche multi-accueil, centre médical, parcours de santé... Ces projets de grande ampleur se dévoilent de jour en jour. Ils sont le fruit d'une politique d'investissements active, portée par une gestion à la fois rigoureuse et ambitieuse, sans aucune augmentation des taux d'imposition communaux.

Tous ces chantiers, qui se matérialisent aujourd'hui, préfigurent la Ville de demain : agréable à vivre, conviviale, au service de ses concitoyens.

Un nouvel écrin pour l'Hôtel de Ville

Améliorer la fonctionnalité du bâtiment, avec une indispensable mise aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, favoriser les conditions de travail du personnel communal et des élus, mais aussi renforcer la qualité de l'accueil et du service rendu aux citoyens, voilà l'enjeu du projet de rénovation et d'extension de la Mairie, dont l'ouverture au public est attendue en début d'année 2013.

Erigé en continuité de la mairie existante, afin de conserver le cachet du centre ville en meulières, le nouveau bâtiment

se positionne parallèlement au bâti conservé, valorisant une écriture architecturale qui repose sur les transparences.

Trois entités affirment les spécificités du projet : un vaste hall destiné à accueillir et diriger le public, trait d'union entre l'ancienne et la nouvelle mairie ; un bâtiment administratif, composé de deux niveaux et d'un sous-sol, qui regroupera la majorité des services municipaux, mais également les archives et stockage de matériaux spécifiques ; enfin, une salle du conseil municipal, organisée en hémicycle, accessible depuis la place de l'église Saint-Germain d'Auxerre.

Budget du chantier

Budget 2012 :	4 024 k€
Dépenses payées de 2008 jusqu'à fin septembre 2012 :	3 440 k€
Coût TTC estimé :	5 700 k€
Subvention accordée par la Région Ile-de-France :	1 050 k€
Fonds de compensation de la TVA* (FCTVA) :	882 k€



Le bâtiment bénéficie par ailleurs d'un système de chauffage par le sol innovant, qui s'inscrit dans une démarche en faveur des économies d'énergie.

Dans le même esprit, le recyclage des eaux pluviales sera intégré.

Le caractère esthétique et environnemental est privilégié : dans la cour d'honneur, les arbres centenaires sont conservés, d'autres sont plantés, et un cheminement dallé, souligné par un bassin et des fontaines, mènera à l'entrée principale.

Au total, 68 places de parking conforteront l'offre de stationnement autour du nouvel espace. Parallèlement à cette extension, des travaux d'isolation et de rénovation de la toiture de l'ancienne mairie ont été réalisés, avec la mise en place de nouvelles ardoises. Enfin, la salle des mariages sera agrandie.

Les usagers et agents municipaux devront patienter encore quelques semaines avant de prendre possession des lieux, résolument plus spacieux, fonctionnels et accueillants.



(*) Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est une dotation de l'Etat qui assure aux collectivités bénéficiaires, avec un décalage de deux ans, le remboursement de la TVA qu'elles ont acquittée sur leurs dépenses réelles d'investissement. Cette dotation est actuellement calculée en appliquant un taux de 15,482 % sur le coût TTC de l'investissement. Les conditions d'éligibilité à cette compensation sont définies aux articles L.1615-1 à L.1615-12 du Code Général des Collectivités, car toutes les dépenses d'investissement ne sont éligibles à ce fonds.





Centre de Loisirs « La Farandole » : Une nouvelle identité

Imaginez un centre de loisirs attractif, innovant, spacieux et verdoyant. Imaginez un centre de loisirs entièrement rénové, avec des capacités d'accueil accrues, conçu et pensé pour l'éveil, le développement et l'épanouissement des enfants. Un centre de loisirs qui donne sa place à chaque enfant. D'ici quelques semaines, ce souhait formulé par l'équipe municipale et nombre de Coigniériens sera réalité.

Il y a quelques mois, les enfants et les animateurs quittaient le Centre de Loisirs, cédant momentanément leur place aux représentants des différents corps de métier du bâtiment : désamiantage, terrassement et coulage de la dalle, édification de la nouvelle structure ... D'ici quelques semaines, cette parenthèse travaux se refermera pour laisser aux enfants et à toute l'équipe le soin de réinvestir leur espace de vie, dans des conditions d'accueil exceptionnelles.

Après la reconstruction des bâtiments maternel en 2006 et primaire en 2012, un autre chapitre va s'ouvrir à « La Farandole ».

L'atout majeur demeure indéniablement la hausse des capacités d'accueil du centre, passant de 35 à 60 places, pour chacune des deux sections.

Posé sur un espace de verdure et de loisirs de 6.000 m², le Centre de Loisirs s'inscrit dans une conception architecturale qui repose sur la symétrie des deux bâtiments, autour d'un patio et d'un hall d'accueil traversant et transparent.

Fonctionnelle et accueillante, la construction s'inscrit dans une politique de préservation de l'environnement, apparentée Haute Qualité Environnementale (HQE) et Construction de Qualité à Coûts et Délais Maîtrisés (CQCDM), avec la mise en exergue d'un matériau noble : le bois.

Le pari esthétique en bardage bois et larges baies vitrées sur la patio, avec des volumes de petites dimensions, se veut à l'échelle des enfants : chaleureuse, ludique, originale et sécurisante.

Le caractère environnemental et végétal est valorisé, avec la mise en place d'un récupérateur d'eau pluviale, l'installation d'un hôtel à insectes et la création d'un jardin potager, qui sera entretenu par les petites mains vertes.

La nouvelle identité du Centre de Loisirs se précise, et de bien belles journées se profilent à « La Farandole ».



Budget du chantier

Budget 2012 :	898 k€
Dépenses payées depuis 2011 jusqu'à fin septembre 2012 :	380 k€
Coût TTC estimé :	950 k€
Subventions allouées par le Conseil Général des Yvelines et la Caisse d'Allocations Familiales :	234 k€
Fonds de compensation de la TVA* (FCTVA) :	147 k€



Un parcours de santé accessible à tous

Sportifs amateurs et confirmés... Echauffez-vous !

Un parcours de santé va prochainement s'ouvrir à vous, le long de l'allée des Pommiers. Doté de six appareils d'entraînement fixes, il permettra à chacun de profiter des joies du sport, en renouant avec la nature.

Barres parallèles, vélo, twister double, traction bras, demi-cylindre et abdo simple : ces agrès de fitness contribueront à l'entretien de votre condition physique, sur le plan musculaire et cardio-vasculaire, en toute sécurité.

Praticable par toute la famille dès l'âge de 14 ans[*], l'utilisation de ces appareils sportifs se veut ludique et aisée, facilitée par un panneau de consignes apposé sur chacun d'eux.

C'est sûr, l'année 2013 s'annonce en grande forme !

[*] La pratique de ces agrès requiert une taille minimale de 1,40 m.



Budget du chantier

Budget 2012 :	40 k€
Coût TTC estimé :	20 k€
Subventions	
du Conseil Général des Yvelines :	5 k€
Fonds de compensation	
de la TVA* (FCTVA) :	3 k€

Résidence « Les Moissonneurs » : Un nouveau souffle

La Ville a initié un programme de rénovation de la Résidence des Personnes Agées au bénéfice de ses résidents, très attachés au bien-être, à la qualité et à la quiétude de leur espace de vie.

Tandis que des travaux de rénovation sont régulièrement menés au sein des appartements de la résidence, en matière de plomberie, peinture et électricité, la résidence arbore depuis peu des volets roulants électriques flambant neufs.

Après la toute récente installation d'un ascenseur supplémentaire, la totalité des fenêtres et des huisseries a été parée d'une nouvelle peinture et les réseaux sanitaires ont bénéficié d'une complète réfection.

Enfin, selon les besoins, les appartements font l'objet d'une réhabilitation totale ou partielle, afin d'offrir aux résidents un cadre de vie agréable et confortable.

Rénover, valoriser et embellir le parc locatif à destination des aînés demeurent une volonté indéfectible pour la Ville, qui s'illustre année après année.



Budget du chantier

Budget 2012 :	225 k€
Dépenses payées depuis 2011	
jusqu'à fin septembre 2012 :	117 k€
Coût TTC estimé :	260 k€
Subventions	
du Conseil Général des Yvelines :	81 k€
Non éligible au fonds	
de compensation à la TVA* (FCTVA)	





Gymnase du Moulin à Vent : Sur la voie de la renaissance

Afin de répondre à la hausse notable de fréquentation du Gymnase du Moulin à Vent, tout en redonnant son identité sportive, la Municipalité va entreprendre son extension, mais également sa réhabilitation.

C'est ainsi qu'une halle multisports rectangulaire, d'une surface totale de 1.255 m², sera édifiée en juxtaposition de l'actuel bâtiment.

Le nouvel équipement, qui mobilisera des matériaux simples, bois et acier, offrira aux sportifs une très agréable luminosité, grâce à une toiture en membrane textile enduite de PVC, garant de son étanchéité.

La charpente et la structure générale du bâtiment privilégieront le bois.

Les façades seront composées de deux éléments : dans la moitié supérieure, une membrane de toile blanche enduite favorisera un éclairage naturel, tandis qu'un bardage en acier à ondes horizontales, dans la partie inférieure, assurera la pérennité de l'ouvrage contre tout choc.

Des vestiaires compléteront l'aménagement, qui sera doté d'un système de chauffage radiant, efficace et économe.

Le gymnase actuel et la halle communiqueront grâce à une coursive faite d'une toiture en acier, qui protégera des intempéries en créant un espace intermédiaire.

Cerise sur le gâteau, un parking supplémentaire de 55 places confortera l'offre de stationnement autour du complexe. Enfin, le volet environnemental et esthétique sera privilégié, avec la réalisation d'un cheminement piéton en enrobé et la plantation de 37 arbres.

Côté planning, la halle multisports sortira de terre en septembre 2013.

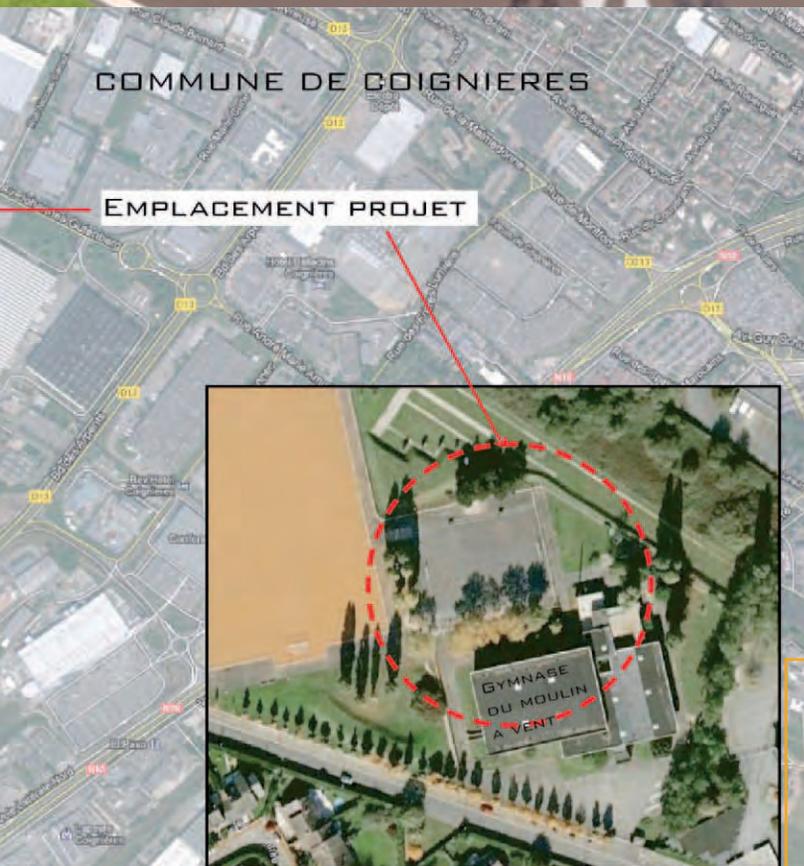
Le Gymnase du Moulin à Vent bénéficiera, dans une seconde phase, d'une cure de jouvence, dont la réhabilitation sera dévoilée en mars 2014.

Le futur complexe du Moulin à Vent viendra conforter la pratique sportive, véritable composante du bien vivre à Coignières, qui se déploie en faveur des licenciés des clubs sportifs, mais également des élèves des groupes scolaires maternels et élémentaires de la Ville et des collégiens.



Budget du chantier

Budget 2012 :	2 360 k€
Dépenses payées à fin septembre 2012 :	16 k€
Coût TTC estimé :	2 500 k€
Subventions escomptées du Conseil Général des Yvelines :	680 k€
Fonds de compensation de la TVA* (FCTVA) :	387 k€

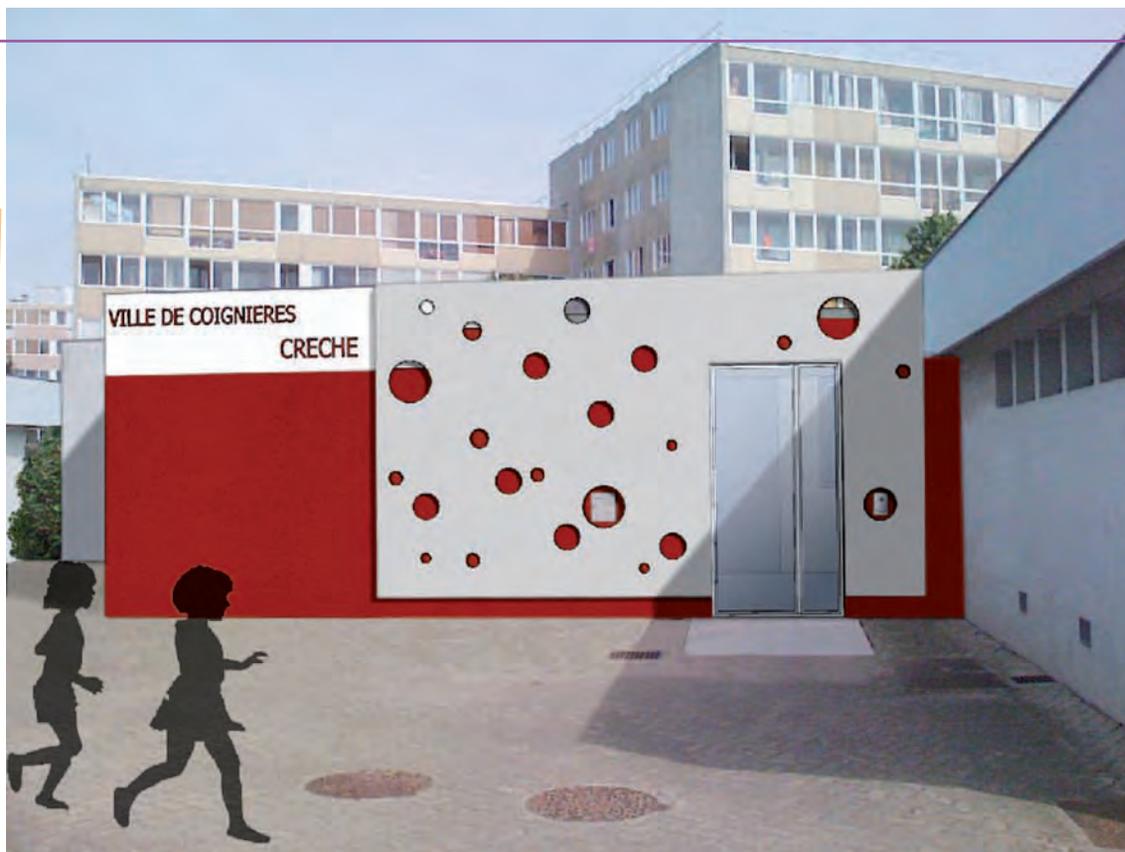


État existant du site



Une crèche multi-accueil pour une offre de garde renforcée des

Dans la perspective d'élargir l'offre d'accueil des tout-petits et répondre ainsi aux besoins des familles Coigniériennes, la Municipalité entreprend la création d'une crèche multi-accueil, dans le cadre d'une extension de l'actuelle crèche/halte-garderie.



A raison de 25 places réparties sur 5 jours, près de 80 familles pourront ainsi bénéficier de cette nouvelle formule de garde à temps complet ou partiel, de façon régulière, occasionnelle ou imprévue.

La crèche multi-accueil offrira des espaces de travail ergonomiques qui permettront au personnel et aux équipes pédagogiques de prodiguer tous les soins et attention indispensables au bien-être, au développement et à la socialisation des tout-petits, dans des conditions de sécurité, d'hygiène et de confort optimales.

Trois salles d'activités, destinées à trois tranches d'âges spécifiques, seront ainsi créées. Une salle de motricité, deux dortoirs, une bibliothèque et un office consacré à la préparation des repas compléteront l'infrastructure.

Enfin, deux espaces respectivement dédiés au personnel et à l'accueil des parents et des assistantes maternelles, seront aménagés. L'ensemble sera réalisé dans le respect des normes d'accessibilité aux personnes handicapées.

Le démarrage du chantier est programmé pour le printemps 2013, avec une livraison escomptée à l'automne prochain.

Moderne, confortable et accueillant, le futur pôle d'accueil de la petite enfance constituera un nouvel et indéniable atout pour Coignières, en termes de service public et de qualité de vie.



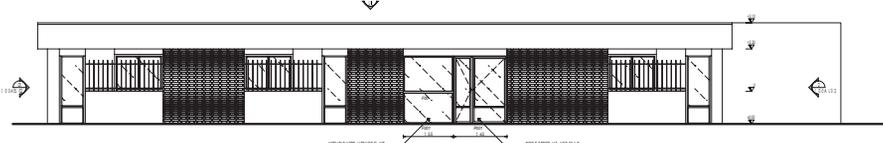
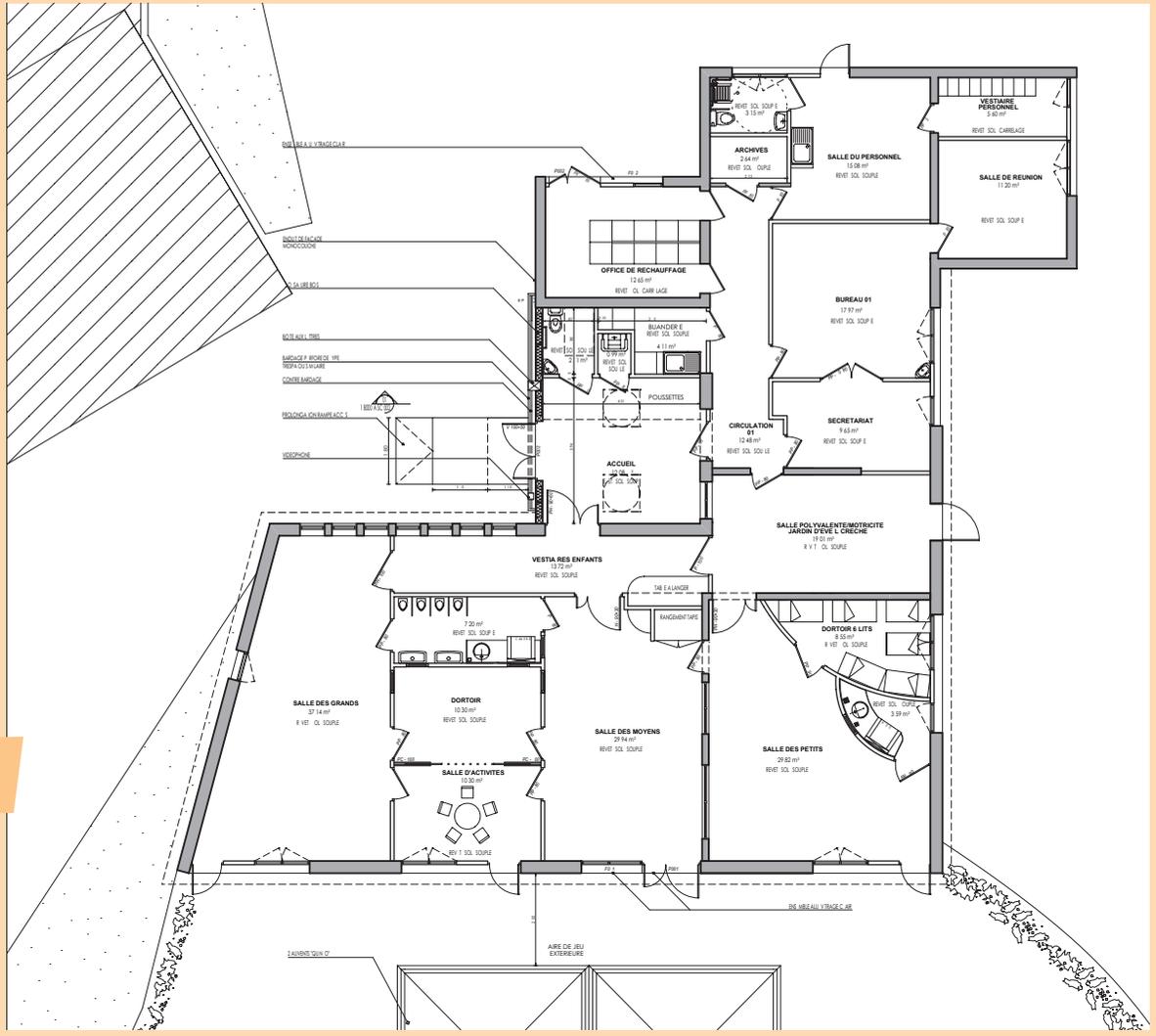
Vue actuelle de la façade ouest

Budget du chantier

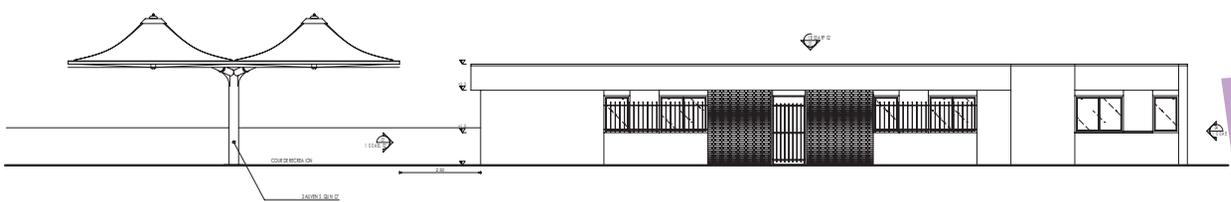
Budget 2012 :	592 k€
Coût TTC estimé :	600 k€
Subventions	
du Conseil Général des Yvelines /	
Caisse d'Allocations Familiales /	
Région Ile-de-France :	360 k€
Fonds de	
compensation de la TVA (FCTVA) :	93 k€

tout-petits

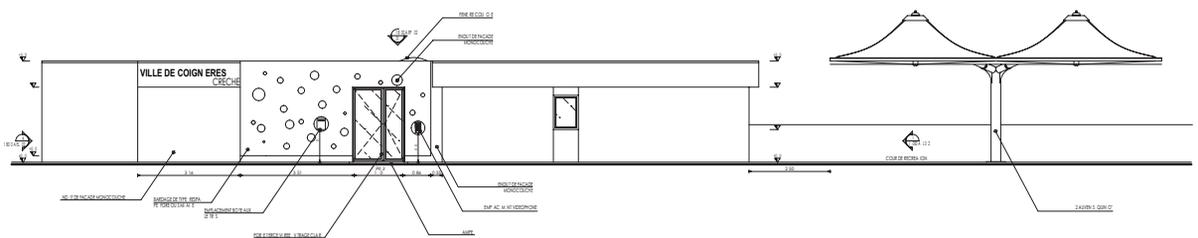
Plan du rez-de-chaussée du projet



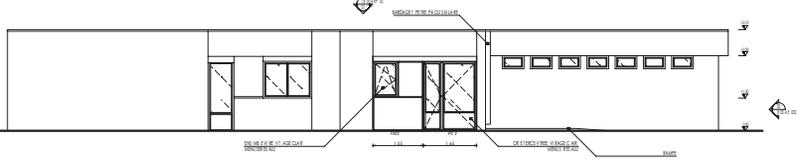
① FACADE SUD



② FACADE EST



③ FACADE OUEST



④ FACADE NORD

Projet des façades de la crèche



Centre Médical : Opération peau neuve pour une offre de soins

En étroite concertation avec les praticiens du Centre Médical Ambroise Paré, la Municipalité se mobilise pour proposer un nouveau pôle de santé, destiné à améliorer la qualité du service, de l'accueil et des soins prodigués sur la Ville.

La nouvelle construction, qui sera édifiée le long de rue de la Boissière, jouxtera le groupe scolaire Gabriel Bouvet.

D'une superficie de 631 m², le centre médical mobilisera les technologies en faveur du développement durable, selon les critères de Haute Qualité Environnementale, avec la valorisation du bois.

Le bâtiment de plain-pied sera en ossature bois, rehaussé de parements extérieurs en épicéa, lasurés et traités anti UV. L'accueil du public s'effectuera au gré de portes automatiques constituées de larges baies vitrées.



L'architecture, résolument sobre et discrète pour s'intégrer dans son environnement, se veut fonctionnelle, accueillante et spacieuse.

Le projet fera la part belle à un aménagement paysager, avec la plantation de 13 arbres et un engazonnement de plus de 500 m², auxquels s'ajouteront des cheminements piétons en enrobé rouge, mais aussi la création de 26 places de parking.

Ce nouveau centre dédié à la santé disposera de 8 cabinets en médecine générale et spécialisée, un fauteuil dentaire, un cabinet de kinésithérapie, de podologie et d'infirmiers. Le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), initialement installé à la Maison de Voisinage, y élira domicile.

Les premiers coups de pioche seront donnés au printemps 2013, pour une ouverture au public prévue en fin d'année 2013.

Budget du chantier

Budget 2012 : 1 364 k€

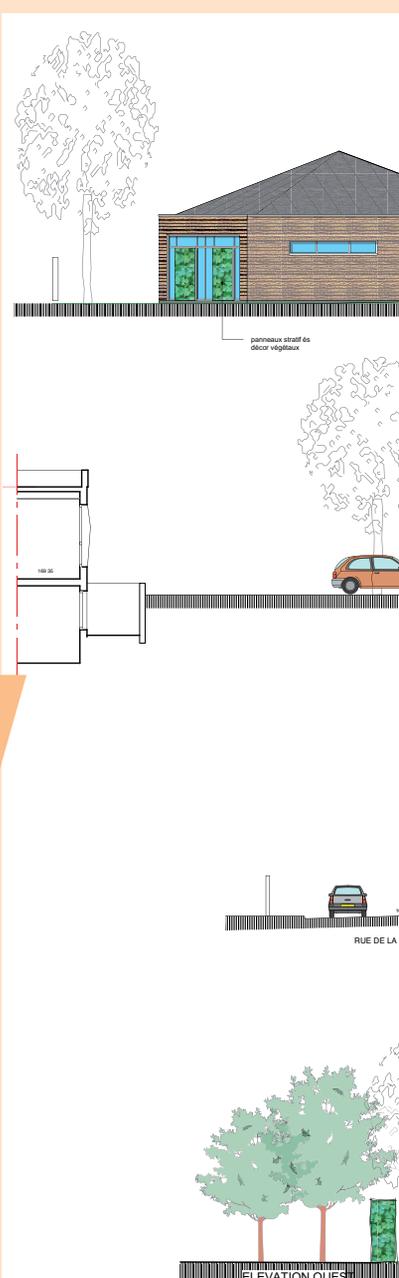
Dépenses payées depuis 2011 jusqu'à fin septembre 2012 : 75 k€

Coût TTC estimé : 1 450 k€

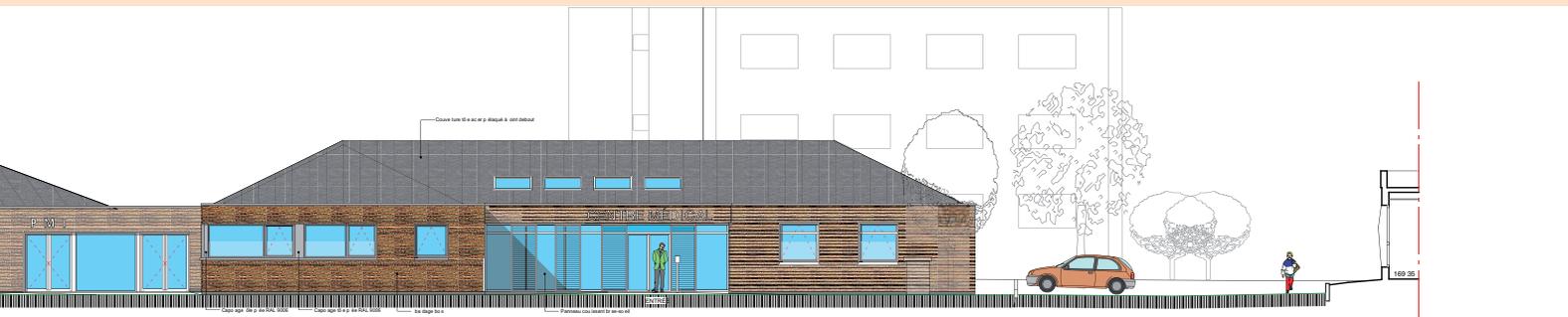
Subventions du Conseil Général des Yvelines : 73 k€
(en faveur du centre de Protection Maternelle et Infantile)

Fonds de compensation de la TVA* (FCTVA) : 224 k€

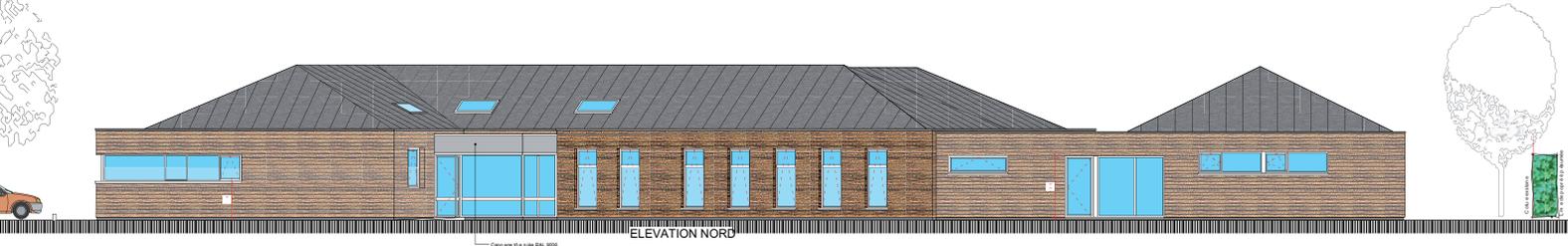
Plan des façades du Centre Médical



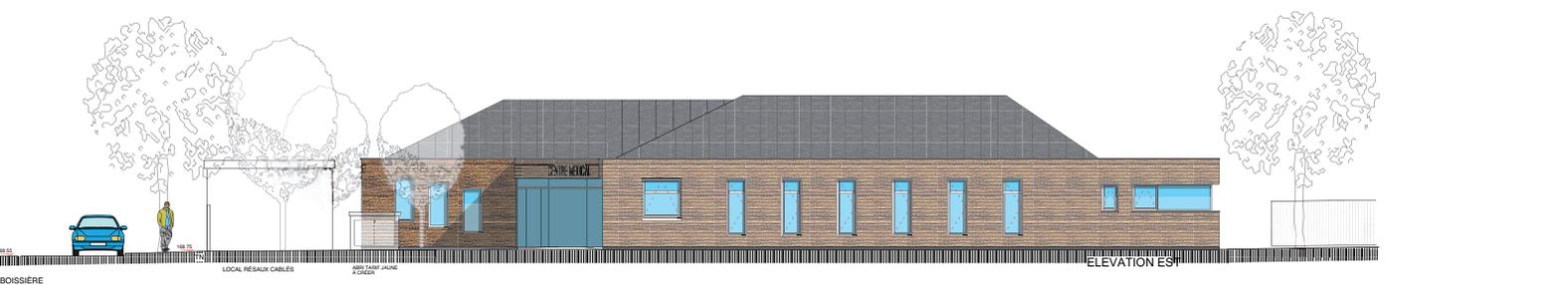
élargie



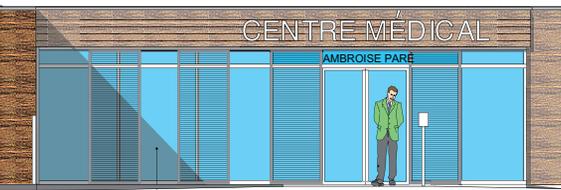
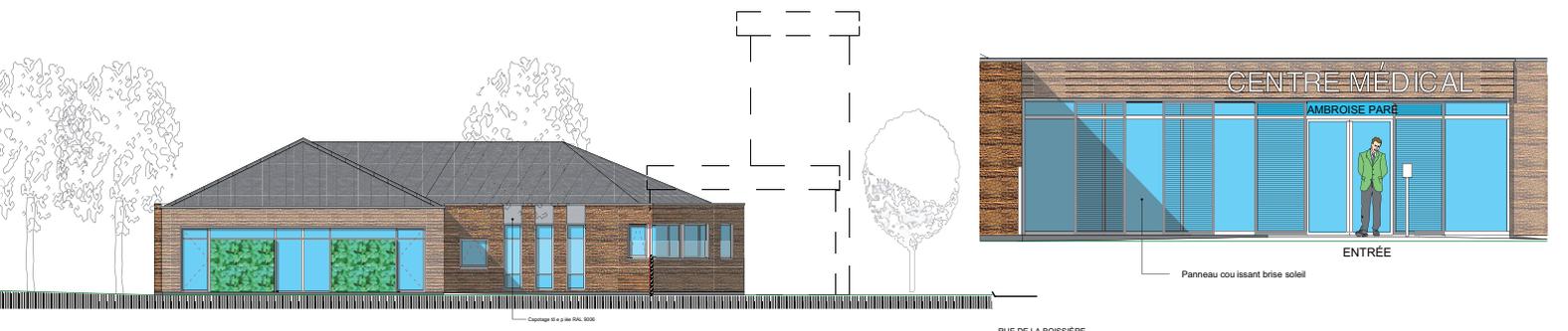
ELEVATION SUD



ELEVATION NORD



ELEVATION EST



ENTRÉE

RUE DE LA BOISSIÈRE



Espace commercial « Le Forum »

Opération de redynamisation : C'est parti !

Décathlon, Fly, Babou et Darty : Quatre grandes enseignes nationales vont prochainement s'installer sur le site de l'espace commercial « Le Forum », dans le cadre de sa réhabilitation.

Confiée au groupe Sopic, cette valorisation économique et sociale générera la création de 130 emplois et s'accompagnera d'une extension de la surface totale de 5 000 m², passant de 9 000 à 14 000 m².

Une nouvelle identité sera donnée à cet espace commercial, à travers une refonte totale des bâtiments, intégrant des caassettes métalliques et verre pour marquer les entrées avec des brises soleil en bois.

D'importants travaux paysagers sont prévus, avec la plantation de 120 arbres sur le parvis et une réfection totale du parking, qui sera doté de 560 places.

S'inscrivant dans une démarche « durablement responsable », cette opération fait l'objet d'une démarche de certification BREEAM[*], intégrant notamment un système de traitement des eaux pluviales, une valorisation paysagère, un travail spécifique sur l'isolation et le contrôle des consommations d'énergie.

Le démarrage des travaux est imminent, pour une ouverture au public attendue en septembre 2013.

[] La certification BREEAM évalue la performance des bâtiments sur le système de management, l'énergie, la santé, le bien-être, la pollution, le transport, l'occupation des sols, la biodiversité, les matériaux et l'eau.*





De gauche à droite, Isabelle Carlier, Suzanne Alfandega, Andrée Humbert et Nathalie Gérard.

Le Service Financier

Lumière sur des agents de l'ombre

Au sein de la Mairie, leur nom ne vous dira sûrement rien. Normal, elles travaillent dans l'ombre. Si physiquement, elles se classent dans la catégorie plume, sur le plan financier, leur poids est conséquent : elles gèrent annuellement plus de 16 millions d'euros de recettes. Entre leurs mains passent notamment toutes les factures des fournisseurs, l'encaissement des recettes versées par l'Etat et les usagers, l'exécution et le suivi du budget, ou encore les fiches de paie du personnel communal... Elles sont en quelque sorte les banquières de la Ville, qui officient sous l'autorité directe du premier magistrat. Décryptage.

Un volume financier équivalent à une commune de plus de 10.000 habitants

Le service financier de la Ville se compose de quatre personnes, dont un agent à mi-temps : Andrée Humbert, Isabelle Carlier, Suzanne Alfandega et Nathalie Gérard. Comme l'explique cette dernière, responsable du service : **« Chaque agent occupe des fonctions bien spécifiques, telles que l'élaboration ou le contrôle de la paye, l'émission des titres de recettes de la commune, le suivi et le contrôle de l'exécution budgétaire, tout en veillant à décloisonner les tâches entre les collaboratrices, afin d'élargir leur champ d'intervention aux différentes missions dévolues au service et, secondairement, assurer l'intérim pendant les congés ».**

Même si la démographie de la Ville demeure inférieure à 5.000 habitants, Coignières est dotée d'un patrimoine

évalué à près de 51 millions d'euros, fruit d'un essor économique initié il y a trois décennies.

De fait, les charges de fonctionnement annuelles qui résultent de l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux correspondent à un volume de flux financiers d'une commune de plus de 10 000 habitants.

***Budget, approvisionnement, taxation... :
Un service aux multiples facettes***

L'émission des titres de recettes de la commune figure au nombre des responsabilités et opérations majeures du service, leur recouvrement étant assuré par la Trésorerie de Maurepas.

Les recettes communales se déclinent en quatre grandes catégories : Les recettes liées aux impôts (62 %) ; les recettes résultant des dotations de l'Etat et des subventions des autres organismes (23,5 %) ; les recettes tarifaires



liées aux services publics ouverts aux Coigniériens dans les domaines scolaire et culturel (restauration scolaire, études surveillées, Centre de Loisirs, Ecole des Sports, Théâtre Alphonse Daudet) (3,3 %), ainsi que les autres recettes liées à des revenus patrimoniaux de la commune (location de salles, bail de locaux professionnels, redevance d'occupation du domaine public..) (11,2 %).

Sur l'année 2011, 857 titres ont ainsi été émis par le service, pour un volume de 16 009 203 €.

Le paiement des dépenses de la commune auprès des fournisseurs demeure la plus conséquente des charges du service ; celles-ci sont traitées au jour le jour, contrôlées et ventilées dans les services pour une validation avant tout paiement.

L'an passé, pas moins de 3 280 mandats ont été émis, pour un volume total de 12 635 585 €.

Le service financier est donc au carrefour de nombreux flux, mais aussi des grandes orientations de la Ville.

Et Nathalie Gérard de souligner : « **Pour mener à bien les missions du service, la rigueur, la discrétion, le dialogue et la confiance sont les maîtres-mots qui entourent notre intervention en direction de nos interlocuteurs privilégiés** ». Et ceux-ci sont multiples, qu'il s'agisse des collaborateurs des services de la Mairie, des élus, des membres de la Trésorerie de Maurepas, des fournisseurs, des responsables des associations de la Ville, ou encore des services de l'Etat (Préfecture, Direction Générale des Finances et organismes sociaux).

Mise en œuvre d'une comptabilité analytique pour une vision ciblée des flux

Au quotidien, parallèlement à la saisie de tous les flux comptables dans un logiciel de comptabilité spécifique, le service a initié une comptabilité analytique, assortie d'un contrôle de gestion, qui permet le suivi affiné des dépenses, la réalisation d'analyses rétrospectives et prospectives, afin d'optimiser toute demande émanant des services et des élus.

En fin d'année, comme toute entreprise privée, la collectivité effectue la clôture de ses comptes. « **Une mission qui s'étend sur plusieurs semaines et qui donne lieu à l'élaboration du Compte Administratif, document regroupant une centaine de pages** », explique la responsable du service.

« **Ce dernier retrace tous les mouvements comptables de l'année, mais délivre également de précieuses informations, tels la structure de la dette contractée par la Municipalité, le détail des subventions versées aux associations, les mouvements intervenus sur le patrimoine communal... Ce compte administratif, adressé à chaque élu, donne lieu à un vote en Conseil Municipal début mars, avant transfert auprès du service du contrôle de légalité de la Préfecture** ».

Préparation, suivi et contrôle du budget, en conformité avec les orientations municipales

Chaque année, à l'automne, l'envoi d'une lettre de cadrage budgétaire par le Maire aux différents services de la

commune marque le début du long processus d'élaboration budgétaire qui s'achève, au printemps, par le vote du budget primitif en Conseil Municipal.

« **Concrètement, les responsables de service disposent de quatre à huit semaines pour décliner leur budget par nature de dépenses, dans le strict respect de la lettre de cadrage et des décisions exprimées par chacune des commissions municipales** », rappelle Nathalie Gérard.

Celle-ci intervient ensuite dans le contrôle de la cohérence de ces éléments financiers, qu'elle consolide et organise en tableaux de bord pour être soumis à différentes phases d'arbitrage (Débat d'Orientation Budgétaire, réunions du Bureau Municipal des Finances puis de la Commission Finances).

Le saviez-vous ?



Au cœur du service financier, l'activité est incessante. D'autres dossiers, non moins prioritaires, sont montés, gérés et/ou suivis par son personnel dans les domaines aussi diversifiés que :

- **L'élaboration de la paye** des agents communaux et animateurs rattachés au Centre de Loisirs et au service jeunesse, ainsi que des intervenants dans les écoles et au Théâtre Alphonse Daudet, soit environ 130 bulletins mensuels ;
- La gestion des dossiers à destination des **organismes sociaux et mutualistes** ;
- La commande et le suivi des stocks de l'ensemble des **fournitures administratives** de la Ville ;
- La gestion et le maintien du **réseau informatique des services et des établissements scolaires**, avec le support d'un prestataire extérieur ;
- Le suivi de la dette et de la **trésorerie**, assorti de la négociation d'emprunt auprès des banques ;
- Le traitement des dossiers de demande de versement de **subventions** auprès du Conseil Général des Yvelines et de la Région Ile-de-France ;
- L'instruction des dossiers de **demandes de prestations sociales et familiales** en direction du Comité National d'Aide Sociale (CNAS) pour l'ensemble des agents municipaux ;
- Le suivi du **patrimoine de la commune** ;
- L'assistance auprès de la responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans la phase de clôture des comptes annuels et lors du **processus budgétaire du CCAS** ;
- La rédaction des **délibérations** afférentes au service financier.



Le chiffre

23 002 403 €

C'est le montant du budget 2012(*) de la Ville

En augmentation de 5,5 % par rapport à l'an passé, le budget 2012 est résolument ambitieux : La part des dépenses d'investissement, qui représente 54,3 % du budget, illustre les projets d'ampleur qui sont menés sur la Ville en faveur d'une qualité de vie renforcée.

La Commune maintient le niveau de ses recettes de fonctionnement en légère progression de 2,2 % par rapport au budget 2011, sans recours à une hausse des impôts et ce, malgré le recul de 3,5 % des dotations de l'Etat sur une année.

(*) Montant ventilé entre les sections de fonctionnement et d'investissement, respectivement à hauteur de 10 513 829 € et 12 488 574 € (hors opération d'ordre).



Focus en images sur les derniers événements en Ville

Vie associative > Un forum incontournable

Véritable concentré de vos loisirs, le forum de rentrée a réuni plus de 35 clubs et associations pour une journée de présentation et d'information au public, à l'Espace Alphonse Daudet.

Sport, culture, citoyenneté, bénévolat, solidarité..., près de 500 Coigniériens, adultes et enfants, sont venus s'inscrire ou réitérer leur adhésion aux activités ou engagements de leur choix.

Une saison qui se veut encore riche en activités, rencontres et échanges au sein des équipements et des installations pluridisciplinaires de la Ville.





« Paroles de Jardiniers » > Le rendez-vous des mains vertes

La Ville de Coignières s'est associée à la première édition « Paroles de Jardiniers », initiée par l'Office de Tourisme du Conseil Général des Yvelines, au mois de septembre. Le parc de la Prévenderie a ainsi accueilli plus de 30 jardiniers, néophytes et passionnés, autour des ateliers d'initiation et de sensibilisation au développement durable qui leur étaient proposés, avec une animation spécifique en

direction des enfants.

Astuces, conseils, échanges de graines..., cette manifestation au service de la botanique était animée par le directeur des services techniques de la Ville, Lionel Lourdin, et deux de ses collaborateurs, Sylvie Ducasse et Gaël Simon. L'intérêt qu'elle a suscité donnera lieu à une seconde édition, à la rentrée.

Fête de la Pêche > La convivialité grandeur nature

La quiétude qui règne habituellement autour du bassin du Val Favry a été quelque peu troublée, samedi 29 septembre : Fête de la Pêche oblige ! Pour l'occasion, l'étang avait bénéficié d'un empoissonnement de plus de 500 kilos de vertébrés aquatiques ; de quoi remplir les bourriches. Enfants, ados et adultes sont ainsi venus taquiner le poisson d'eau douce, tentant d'accrocher à leur hameçon une tanche, une carpe, un brocheton, ou encore un carassin. Et, côté challenge, l'enjeu consistait à s'illustrer avec des prises tant qualitatives que quantitatives, pour décrocher un prix. Au terme de cette rencontre conviviale, tandis que chacun des enfants s'est vu offrir un poisson rouge pour sa participation, les pêcheurs émérites étaient chaleureusement récompensés par le Maire, aux côtés de l'initiateur de l'événement, Serge Pradines, président de l'Association « Le Joyeux Moulinet », créée en 1988 par le regretté Robert Derreux.





Troupe du Crâne > Trois décennies de rayonnement

Avec plus de 50 pièces classiques et contemporaines à son actif, la Troupe du Crâne vient de fêter 30 années de rayonnement théâtral sur le territoire communal. C'est en 1982 que Monique Font-Didion, alors diplômée du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, se lance dans la création de cette jeune troupe et prodigue son art en direction des apprentis comédiens. Le succès est immédiat et les élèves se comptent par centaines.

Poétesse, auteur de 18 pièces de théâtre et de 4 romans, Monique Font-Didion se voit parallèlement primée pour la qualité de son écriture au Festival international de Strasbourg, remportant par ailleurs de nombreux prix parisiens et départementaux.

Reconnue et saluée pour la qualité et la finesse de son interprétation, la Troupe du Crâne s'illustre sur de nombreuses scènes et sites de renom : le Théâtre Montansier de Versailles, le Guichet Montparnasse, le Théâtre de la Cité Universitaire de Paris, l'Espace Jean Vilar de Marly-le-Roi, le Prisme d'Elancourt, l'Espace Albert Camus de Maurepas, mais également dans les non moins prestigieux châteaux de Breteuil et de Thoiry. Il est vrai aussi que son président, Christophe Leray, comédien à ses heures et ambassadeur, ne manque pas d'enthousiasme pour servir les projets portés par la Troupe et assurer leur promotion au plan local et départemental.

Désireuse de célébrer cet anniversaire, dans un esprit de partage et de convivialité, la Troupe a présenté un

grand spectacle : « Le Bourgeois Gentilhomme » sur la scène du Théâtre Alphonse Daudet, le 2 octobre.

Interprété avec brio par 14 comédiens et mis en scène avec fougue et passion par Monique Font-Didion, ce classique moliéresque intemporel a été joué à guichet fermé. Tout simplement bravo.



Vie économique > Bon plan shopping

Du 6 au 21 octobre, l'opération « Coignières Atout'Prix », a fait le bonheur des aficionados de shopping.

Plus de 130 commerces se sont associés à cette quinzaine commerciale, initiée par la Ville en faveur du pouvoir d'achat des consommateurs et de la relance économique de ses enseignes.

Services à la personne, loisirs, auto-moto, alimentation, habillement, équipement de la maison, hôtel et restauration... : De nombreux secteurs d'activités ont proposé une kyrielle de promotions et de réductions, qui étaient agrémentées d'un jeu-concours doté de quatre bons d'achat d'une valeur de 500 €.

Du 6 au 21 octobre 2012

Promotions exclusives sur : www.coignieres.fr

-50% -30% -40%

-20% -10%

COIGNIÈRES ATOUT PRIX

Les commerçants de Coignières s'unissent pour vous offrir leurs meilleures promotions. Profitez-en !

www.coignieres.fr



Dans les coulisses de la RPA

Samedi 10 novembre, la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs » célébrera 30 années d'existence sur la Ville.

A cette occasion, une journée « Portes Ouvertes » est organisée en direction du public, dévoilant les coulisses de cette structure locative de 80 studios, ouverte aux personnes retraitées valides, seules ou en couples

De 10h à 12h et de 14h à 17h, le personnel vous accueillera pour vous présenter son rôle et son activité au sein de la Résidence, qu'il s'agisse du service de restauration, de l'entretien, de la gestion administrative, du gardiennage, de l'animation..., déployés quotidiennement en faveur des résidents. La RPA n'aura plus de secret pour vous !

Et, côté innovation, un studio-témoin tout nouvellement équipé sera dorénavant proposé à la location sur une période-test de 8 à 15 jours.

Ce court séjour permettra aux locataires potentiels de s'imprégner du cadre de vie et de l'ambiance des lieux avant de poser définitivement leurs bagages. Une initiative originale qui devrait séduire les visiteurs.

**Contact : Résidence des Personnes Âgées
« Les Moissonneurs »
Dominique Pertuisel - 01 34 61 45 75
social@coignieres.fr**



Service Social : Nouveaux horaires

Le service municipal des affaires sociales, implanté à la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs », vous accueille dorénavant :

- les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;
- le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h.

En outre, une permanence assurée par l'élue en charge des Affaires Sociales, Dominique Cathelin, est proposée sur rendez-vous **tous les mardis de 15h à 17h.**

**Contact : Dominique Pertuisel
01 34 61 45 75
social@coignieres.fr**

Permanence juridique :

RDV le 14 novembre

Une permanence juridique gratuite, assurée par un avocat, est ouverte en Mairie aux Coigniériens, sur rendez-vous. Proposée chaque 1^{er} mercredi du mois, de 17h à 20h, elle sera exceptionnellement reportée au mercredi 14 novembre, aux horaires habituels.

**Contact et inscription :
Service Accueil de la Mairie
01 30 13 17 70
accueil@coignieres.fr**



Si, à l'approche des fêtes de fin d'année, l'envie de sortir ou d'offrir des places de spectacle se fait sentir... N'hésitez plus ! Optez pour le tout nouvel abonnement « Découverte Théâtre » proposé par le Théâtre Alphonse Daudet.

Deux comédies jubilatoires vous sont proposées au tarif préférentiel de 20 € les deux spectacles : « Homme & Galant Homme » d'Eduardo de Filippo par le Théâtre Régional des Pays de la Loire, mardi 13 novembre à 20h45, et « Le Voyage de Monsieur Perrichon », d'Eugène Labiche et Francis Poulenc par la Compagnie de l'Elixir, les 13-14 et 18 décembre à 20h45.

Réservation au Théâtre Alphonse Daudet
www.theatrealphonsedaudet.fr
 01 30 62 36 00

Théâtre Alphonse Daudet : Offre découverte

Découvrez ou faites découvrir
deux comédies jubilatoires !

avec le nouvel abonnement « **Découverte Théâtre** »
20 € les deux spectacles

13 novembre 2012 à 20h45
Homme et galant Homme

13 - 14 - 18 décembre 2012 à 20h45
Le Voyage de Monsieur Perrichon

Shopping en Ville

De nouvelles enseignes s'implantent régulièrement sur la Ville, dans des secteurs aussi variés que la restauration, l'hôtellerie, la décoration, l'ameublement, l'immobilier, l'informatique, le bricolage... N'hésitez pas à leur rendre visite !



B'PLAST

**Fenêtres - Portes -
Stores - Volets**
22 avenue de la Gare
Tél : 01 61 06 20 26

LA MADONE

Boulangerie-Pâtisserie
Centre Commercial
« Le Village »
Tél : 01 30 49 99 15

BUREAU VALLEE

**Fournitures de bureau -
Papeterie - Informatique**
Centre commercial
"Les Portes de Chevreuse"
Tél : 01 34 82 81 21
www.bureau-vallee.fr

WANDERS

Poêles & cheminées
2 impasse de la Mare
Tél : 01 30 49 67 80

Nouvelle Adresse
YOLA EXOTIQUE

**Boutique exotique -
Cosmétique et
alimentaire**
29 avenue de la Gare
Tél : 01 30 49 01 73

FLEURS ET NATURE

Fleuriste
44 avenue de la Gare
Tél : 09 67 25 67 57

GYM COACH

Club de remise en forme
Centre Commercial
« Le Forum »
Tél : 01 30 49 89 55



Les décisions municipales majeures

Conseil Municipal du 12 avril

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2011 du budget principal, en priorité pour investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur du besoin de financement, soit 2 020 452,16 €, et pour un solde en fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), de 1 590 221,88 € – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).
- Affectation du résultat de clôture du compte administratif du budget eau, soit 7 087,11 €, à la section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Affectation du résultat de clôture du compte administratif du budget assainissement, soit 3 942,09 €, à la section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Budget primitif 2012 – Budget principal – (délibération adoptée à la majorité et 5 voix contre).
- Approbation du Budget primitif 2012 – Eau – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Budget primitif 2012 – Assainissement – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation du taux des quatre taxes directes locales : taxe d'habitation : 14,26 % ; taxe foncier bâti : 10,12 % ; taxe foncier non bâti : 64,30 % ; taux de contribution foncière des entreprises : 18,24 % – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement de subventions de fonctionnement à plusieurs associations, soit le C.C.A.S. :
300 000 € ; l'Amicale du personnel communal :
64 270 € ; le Comité des Fêtes : 37 745 € ; le Coignièrès Foyer Club – Culture & Sport : 31 000 € ; le Football Club de Coignièrès : 61 800 € ; la crèche familiale : 503 000 € ; la halte-garderie : 54 000 € – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement d'une subvention de 15 200 €, incluant 6 800 € de subvention exceptionnelle, à l'Association Pour le Développement Économique de Coignièrès (APDEC) – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions – MM. Pailleux, Sevestre, Rofidal et Menthon n'ont pas pris part au vote).
- Versement d'une subvention de 2 180 € à l'association « Les Archers de Coignièrès » – (délibération adoptée à l'unanimité – Mme Evrard et M. Breyne n'ont pas pris part au vote).
- Versement d'une subvention de 450 € à l'association « Club Course à Pied Coignièrès » – (délibération adoptée à l'unanimité – M. Giraudet n'a pas pris part au vote).
- Fixation du prix des places de la saison culturelle 2012/2013 : tarif plein (19,50 €), réduit (16 €), groupe +10 personnes (10 €), scolaires et -18 ans (8 €), jeune public (5 €), abonnement 4 spectacles (65 €), abonnement 6 spectacles (80 €), abonnement 9 spectacles (105 €), ateliers théâtre adultes (100 € l'année) et ateliers théâtre -18 ans (50 € l'année) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Avis favorable accordé à la demande de dérogation au principe du repos dominical pour les salariés du magasin Degriff Jean's – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).

Conseil Municipal du 24 mai

- Tirage au sort, réalisé publiquement, à partir de la liste électorale de la Commune, de neuf électeurs appelés à constituer la liste préparatoire pour la formation du Jury d'Assises 2012.
- Fixation des tarifs du service de l'Action Jeunesse comme suit :
 - Sorties et activités : Activités sur place avec matériel consommable - petites sorties : 2,5 € / Sorties à la demi-journée (bowling, patinoire et cinéma) : 5 € / Sorties à la journée (visite parisienne, zoo et Aquaboulevard) : 10 € / Sorties exceptionnelles à la journée (concert, spectacles divers et parc d'attraction) : 12,5 €
 - Séjours estivaux : Mini camps (2 nuits) : 25 € / Séjour (6 ou 7 nuits) : 75 €
 (délibération adoptée à l'unanimité).
- Trois avis favorables aux demandes de dérogation au principe du repos dominical pour les salariés des magasins « Boulanger », « La Foir'Fouille » et « Électro Dépôt » – (les trois délibérations adoptées à la majorité et 5 abstentions).
- Opération d'extension-rénovation du Gymnase du Moulin à Vent :
 - autorisation donnée pour le dépôt d'un permis de construire ;
 - autorisation donnée à M. le Maire pour solliciter toutes subventions auprès du Conseil Général des Yvelines (les deux délibérations adoptées à l'unanimité).
- Institution à compter du 1^{er} janvier 2012, de la prime de fonction et de résultats (P.F.R.), concernant les attachés territoriaux et agents non titulaires de grades similaires – (délibération adoptée à l'unanimité).

Conseil Municipal du 26 juin

- Tirage au sort, réalisé publiquement, à partir de la liste électorale de la Commune, de trois électeurs supplémentaires appelés à constituer la liste préparatoire pour la formation du Jury d'Assises 2012.
- Approbation du projet de classes de neige à Saint-Michel de Chaillol (Hautes-Alpes) en direction de tous les élèves de CM1 des écoles élémentaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol, au cours du premier trimestre 2013, en partenariat avec le prestataire « Neige – Soleil – Tourisme – Loisirs » (N.S.T.L.). Fixation de la participation financière des familles suivant la grille des quotients familiaux – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation de la participation des familles pour chaque jeune Coigniérien fréquentant l'atelier-découverte des sports durant l'année 2012-2013 à : 50 € pour le premier enfant, 35 € pour le deuxième, et 27 € à partir du troisième – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Mise à disposition du rapport annuel 2011 sur la qualité du service public d'élimination des déchets, fourni par le prestataire, l'entreprise SEPUR.
- Mise à disposition des rapports annuels 2011 sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable, présentés par la Lyonnaise des Eaux et l'Agence Régionale de Santé.
- Trois avis favorables aux demandes de dérogation au principe du repos dominical pour les salariés des magasins « Celio », « Au Fil des Marques » et « Giga Store » – (les trois délibérations adoptées à la majorité et 5 abstentions).
- Versement au Trésorier principal, Receveur de Maurepas, de l'indemnité de conseil de 715,57 € pour l'exercice 2012 – (délibération adoptée à la majorité et 6 abstentions).

Les Coigniériens sont invités à assister aux prochains conseils municipaux qui se dérouleront les vendredis 23 novembre et 14 décembre à 20h45, dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Le Carnet des Coigniériens

- Bonheur -

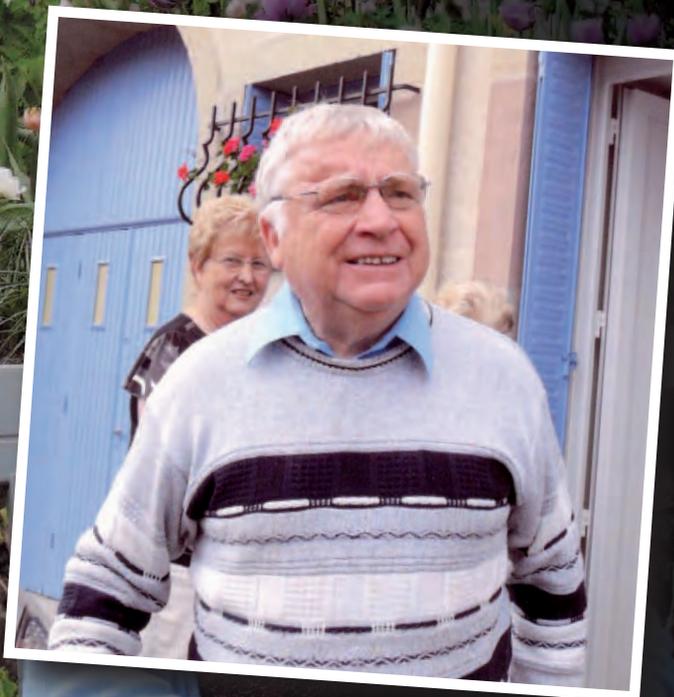
23/06/2012	MARIN Florian
26/06/2012	METTIER Lina
28/06/2012	PIEPERS Elwenn
19/07/2012	ETTALHAOUI MOREL Adam
26/08/2012	ROCHET Dario
07/09/2012	FOLGADO Léo
10/09/2012	MERCIER Ilan
17/09/2012	MILOUD-ALI Hayet
18/09/2012	LE GUICHER Anaïs
19/09/2012	COUVEZ Noémie
19/09/2012	MTIR Souleymane
21/09/2012	PHILIPPOT Adèle
27/09/2012	MEIS PROL Lucas
27/09/2012	MOKHTARI Khadija
04/10/2012	ASSEKOUR Hicham
07/10/2012	AZAMI HASSANI Assia
08/10/2012	ALMEIDA CORREIA Steven
10/10/2012	LECHEVALLIER Alexandre

- Félicitations -

30/06/2012	Ericka GICQUIAUD et Vincent VILETTE
07/07/2012	Élodie LEGRAND et Wilfried GIRARD
19/07/2012	Cécile GEFFROY et Emmanuel COCHET
21/07/2012	Agathe GIROIS et Vincent GICQUEL
15/09/2012	Vanessa BRETIN et Ludovic LETOURNEUR
20/10/2012	Oulouaboti KANON et Frédéric CLIN

- Regrets -

17/06/2012	VAURY Daniel, à l'âge de 72 ans
18/06/2012	KOSSA Edwidge, née BIELECKA, à l'âge de 81 ans
12/07/2012	STRIOLO Catherine, née CAILLETON, à l'âge de 65 ans
17/07/2012	BÉGUIN René, à l'âge de 78 ans
06/08/2012	TAMBURINI Lucette, née PIRON, à l'âge 93 ans
16/08/2012	MESINELE Jusselaine, à l'âge de 83 ans
25/08/2012	GRANIER Anne-Marie, née CAMBRILLAT, à l'âge de 86 ans
27/08/2012	DUBUS Fabienne, à l'âge de 47 ans



Par le Maire Henri Pailleux

René Béguin nous a quittés

C'est avec tristesse, que j'ai appris le décès de René BÉGUIN le 17 juillet dernier.

Né à Coignièrès le 4 octobre 1933, René était un enfant du pays et il y aura passé toute sa vie. Il était ancien combattant de la guerre d'Algérie et c'était un fidèle de notre section des Anciens Combattants.

Au milieu des années 1950, il fit la connaissance d'Andrée LE BOULANGER qu'il épousa à Lévis-Saint-Nom en 1957. Cette union donna naissance à deux garçons : Dominique en 1960 et Denis en 1966, lesquels lui firent la joie d'être grand-père avec Sébastien, Pierre et Théo.

Professionnellement, il débuta à 18 ans chez Sadir et Carpentier, en 1951, avant de faire son entrée chez Thomson-CSF, où il prit une retraite bien méritée en 1993. René n'est jamais resté indifférent à l'activité communale de Coignièrès, qui l'a vu naître. De Lévis-St-Nom à Coignièrès, il n'y avait qu'un pas qu'il fit en venant s'installer face à la Gare, en 1962. Neuf années plus tard, il faisait son entrée au conseil municipal, en même temps que mon prédécesseur Robert VIAN, en mars 1971. Il rejoignit Robert DERREUX, Ralph VAUCELLE, Philippe TORCHEUX et Michel MANCEAU ; il avait 38 ans. Réélu en 1977, 1983, 1989, 1995, il oeuvra donc pour Coignièrès 30 années durant.

Il fut élu maire adjoint en mars 1983 sur proposition de Robert Vian et il avait en charge l'urbanisme, tâche dont il s'acquitta jusqu'en 2001 à la satisfaction générale.

En bureau municipal, instance qui réunit le maire et les adjoints, il intervenait avec le bon sens que l'on reconnaît aux hommes de la terre, sur les sujets ayant trait à

l'urbanisme dont il avait la charge, mais également sur des affaires qui ne le concernaient pas directement. Toujours de bonne humeur, il me faisant confiance et je savais le lui rendre. Dévoué, disponible, travailleur, décontracté et souriant, tel était René Béguin.

Il avait le sens de la famille avec son épouse, ses enfants, ses petits-enfants et sa belle-sœur. Il avait pour hobby le jardinage, étant passionné par son jardin et son potager, auxquels il consacrait de nombreuses heures quotidiennes. Que Andrée, ses enfants et petits-enfants trouvent ici toute ma sympathie et celle du conseil municipal.

René, nous ne t'oublierons pas.



Tribune libre



Ce bulletin d'information donne un espace d'expression aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Droit de suite

Une fois n'est pas coutume. Nous tenons à remercier chaleureusement Monsieur le Maire pour l'écho qu'il a donné à notre tribune dans le précédent numéro de cette revue. Vous avez été plus nombreux que d'habitude à réagir à nos propos et rarement dans le sens qu'aurait souhaité l'auteur du **"droit de réponse"**. Preuve qu'une fois encore notre groupe a touché juste et tient son rôle d'opposition constructive.

Il est toujours difficile, alors que l'information nous est distillée au compte goutte par la majorité municipale, d'avoir sur tous les dossiers en cours une vue précise. Pour autant, nous savons faire un patient travail de recoupement qui nous permet de débusquer les insuffisances, les contradictions et appuyer là où cela fait mal. L'affaire de la maison médicale est symptomatique d'une opération jusque-là bien mal engagée. Il est à se demander si notre maire souhaite qu'elle se fasse.

Dans le jeu très codifié imposé par Monsieur Pailleux, l'opposition qui propose une autre approche que la sienne est **"irresponsable"** et **"démagogue"**. Nous acceptons volontiers ces "compliments" car ils ne font que révéler la difficulté qu'a notre maire à répondre sur le fond à notre argumentation. Il peut même arriver qu'à trop vouloir charger la barque de sa démonstration, celle-ci ne coule. Nous ne prendrons qu'un exemple.

Dans son droit de réponse de juillet 2012, il explique avoir saisi le Préfet en octobre 2009 à propos d'une dérogation à la loi de 2005 (et non 2002 comme il l'écrit) sur le handicap qui oblige à rendre accessible tous les équipements en 2015. Il aurait reçu une réponse lui expliquant **"que les dérogations prévues par la loi ne faisaient courir aucun risque à notre centre médical"**. Pourtant, le 23 novembre 2009, dans un courrier adressé aux services de la région Ile-de-France pour se renseigner sur une éventuelle subvention régionale, il évoque la question de la dérogation d'une manière bien différente : **"La structure de ce bâtiment ne permet pas sa mise aux normes (...) de ce fait, le centre médical ne pourra poursuivre son exploitation qu'à condition d'obtenir une dérogation de la part de la Commission Accessibilité de la DDEA. Ce service, que j'ai contacté n'a pas pu me garantir qu'une telle dérogation pourrait lui être accordée"**.

Vous avouerez que les choses sont pour le moins bien confuses, voire contradictoires. Le préfet lui aurait répondu en substance que l'activité du centre médical pouvait se poursuivre sans risque de fermeture au-delà de 2015, tandis que la commission "Accessibilité", émanation des services préfectoraux, était d'un avis beaucoup plus réservé. Pourquoi Monsieur Pailleux ne signale-t-il pas dans son **"droit de réponse"** la position de cette dernière ? Un oubli ? Un mensonge par omission ?

Au final, le chantier qui devait débiter au second semestre 2012 n'est aujourd'hui, comme chacun peut le constater, guère avancé. Il semble même que l'accord avec les médecins sur le montant du loyer au mètre carré soit encore difficile à trouver tant ce dernier a varié. Preuve supplémentaire, au-delà du coût du projet qui ne cesse d'augmenter, d'un dossier pour le moins mal maîtrisé !

Face à cette situation, nous redoutons que des médecins qui projetaient de s'installer à Coignières décident d'y renoncer. Avec un corps médical dont les départs à la retraite s'accélérent, il y a du souci à se faire. Et cela d'autant plus que les communes voisines ne restent pas inactives dans ce domaine et peuvent exercer une véritable attraction sur les jeunes professionnels de santé.

Combien de temps va-t-on encore tergiverser ? Comparée à cette valse hésitation, la maison destinée à loger le directeur de l'école Bouvet a été construite dans des délais record. Sans doute encore une histoire de priorité !

Coignières, le 16 octobre 2012

**Madeleine ANDREANI, Thierry CHABAS, Didier FISCHER,
Patricia MONTOUT-BELLONIE, Alain OGER**

Enjeux de l'intercommunalité Une démocratie rurale de proximité : seule et ultime réponse à l'avenir de Coignières

Il y a près de trente ans, précisément en 1983, les élus de « Coignières Démocratie » prenaient l'engagement de sortir Coignières de ce qui est actuellement « la Communauté d'Agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines » (CASQY), qui regroupe à ce jour 7 communes et plus de 148.000 habitants.

La promesse fut tenue, avec les résultats que vous connaissez aujourd'hui. Des budgets maîtrisés, des taux d'imposition attractifs, tant pour les habitants que pour les entreprises et commerces qui s'installent sur notre territoire, mais également des équipements et des services dont peu de villes françaises de 4.500 habitants peuvent se prévaloir.

Certains pourraient être tentés de prétendre que si nous avons saisi l'opportunité il y a une dizaine d'années d'entrer dans l'intercommunalité avec Maurepas et Le Mesnil Saint-Denis, nous serions aujourd'hui dans une situation plus favorable pour répondre aux exigences de la loi qui touche à la réforme des collectivités territoriales, et en particulier la volonté affichée des gouvernements d'augmenter encore le millefeuille des collectivités territoriales en couvrant tout le territoire français de communautés de communes.

En fait, il n'en est rien. Car depuis 10 ans, dans le cadre d'une fiscalité extrêmement favorable aux Coigniériens, en toute indépendance et autonomie, nous avons initié un vaste programme de revitalisation et de rénovation de nos structures et équipements publics pour une qualité de vie renforcée.

Tous les grands chantiers achevés ou en cours de réalisation sur la Ville en sont l'illustration : la réhabilitation et l'extension de la Mairie, le remplacement des bâtiments du Centre de Loisirs « La Farandole », l'achat et la rénovation de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs », l'extension et la réhabilitation du Gymnase du Moulin à Vent, la création d'un parcours de santé, d'une crèche multi-accueil, d'un nouveau centre médical, sans oublier les actions et services déployés en faveur de notre jeunesse, le soutien financier substantiel octroyé à nos associations, la participation active auprès de nos écoles et même du Collège (qui relève pourtant du Département et non de la commune), afin de participer au financement de leurs projets scolaires et extra-scolaires... et la liste est loin d'être exhaustive.

Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix : notre ville doit intégrer une intercommunalité. Mais, nous ne devons accepter le dictat d'autres communes ou d'élus dont seule l'ambition, le plus souvent politique, guide leur choix, et non l'intérêt des administrés.

En effet, l'identité et les spécificités de Coignières nous inclinent à rejoindre des communes rurales, avec lesquelles nous partageons une volonté commune de sauvegarde de notre ruralité, garante d'une qualité de vie pérenne et solidaire, au service de nos concitoyens ; nous nous refusons à rejoindre ce « monstre » de communes que constitue la Communauté d'Agglomérations (CA), face auquel nous sommes aujourd'hui, encore plus qu'il y a 30 ans, tellement insignifiants avec nos 4.500 habitants.

En effet, il nous sera indéniablement plus aisé de défendre notamment notre autonomie fiscale au sein d'un ensemble de petites communes que dans la CA, où nous serions la plus petite des entités, écartée alors de tout pouvoir décisionnaire. Dans un avenir proche, nous porterons à votre connaissance tous les éléments dont nous disposons sur ce dossier. Votre adhésion et votre soutien nous seront alors précieux pour défendre notre vision de l'avenir de notre commune.

**Bien cordialement
Josyane Gorgibus, Premier Adjoint**



www.coignieres.fr

Cliquez
et retrouvez
toute l'actualité de votre ville

